

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

LA VALLÉE DORÉE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LIANCOURTOIS

PLAN D' ACTIONS CLIMAT- AIR-ENERGIE (PCAET)

13/12/2023

REF: 2019.1036-E12 J

Rédigé par : Morgane ROLAND
Jean – Noël TEPIE
Vérifié par : Justine BISIAUX



Communiquer et sensibiliser sur les enjeux environnementaux (axe transversal)

Action : Communiquer auprès du grand public et des entreprises sur les enjeux air, énergie et vulnérabilité territoriale

Action 1 : Coordonner et animer la transition climatique et énergétique sur le territoire (**commun avec axe exemplarité**)



Occuper des logements et des bâtiments tertiaires plus performants

Action 1 : Mener des campagnes pédagogiques pour un usage sain et sobre des logements

Action 2 : Mettre en place un guichet unique pour améliorer la visibilité des aides disponibles et faciliter la compréhension des démarches à effectuer

Action 3 : Faciliter la rénovation énergétique des logements

Action 4 : Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

Action 5 : Structurer la filière de professionnels de la rénovation sur le territoire

Action 6 : Réaliser un diagnostic des friches présentes sur le territoire (en s'appuyant sur le SCoT)

Action 7 : Étudier les potentiels de production d'EnR résidentielles sur le territoire

Se déplacer et transporter en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air

Action 1 : Encourager une nouvelle approche du travail, en mix présentiel / distanciel

Action 2 : Promouvoir les commerces de proximité et la relocalisation des emplois

Action 3 : Mettre en œuvre le plan de mobilité à l'échelle du territoire cohérent, grâce à une meilleure coopération entre les acteurs du transport, les communes et la collectivité

Action 4 : Faciliter l'intermodalité sur le territoire

Action 5 : Développer l'offre de transports en commun sur le territoire et encourager son utilisation auprès des habitants

Action 6 : Développer les usages du vélo en fonction des opportunités du territoire

Action 7 : Encourager la réduction de la part modale des véhicules thermiques

Action 8 : Accompagner le déploiement d'un mix de véhicules moins carbonés



Préserver les milieux naturels et produire durablement

Action 1 : Accompagner et former les agriculteurs dans leur conversion agricole, vers des pratiques adaptées au changement climatique

Action 2 : Économiser et préserver la ressource en eau

Action 3 : Mener une politique d'adaptation au changement climatique

Action 4 : Étudier les potentiels de valorisation des ressources du territoire pour le déploiement des EnR&R

Action 5 : Diminuer l'exposition des populations à la pollution atmosphérique

Se développer en soutenant l'économie bas-carbone

Action 1 : Soutenir le développement des commerces et services locaux et durables

Action 2 : Accompagner les entreprises industrielles et tertiaires dans leur transition écologique

Action 3 : Réduire la production de déchets sur le territoire

Action 4 : Faciliter la collecte des déchets et la dépose en déchetterie

Action 5 : Développer le marché de l'économie circulaire et solidaire sur le territoire



Vers l'exemplarité de la collectivité

Action 2 : Créer une cellule de gestion optimisée et mutualisée de la transition écologique de la CCLVD

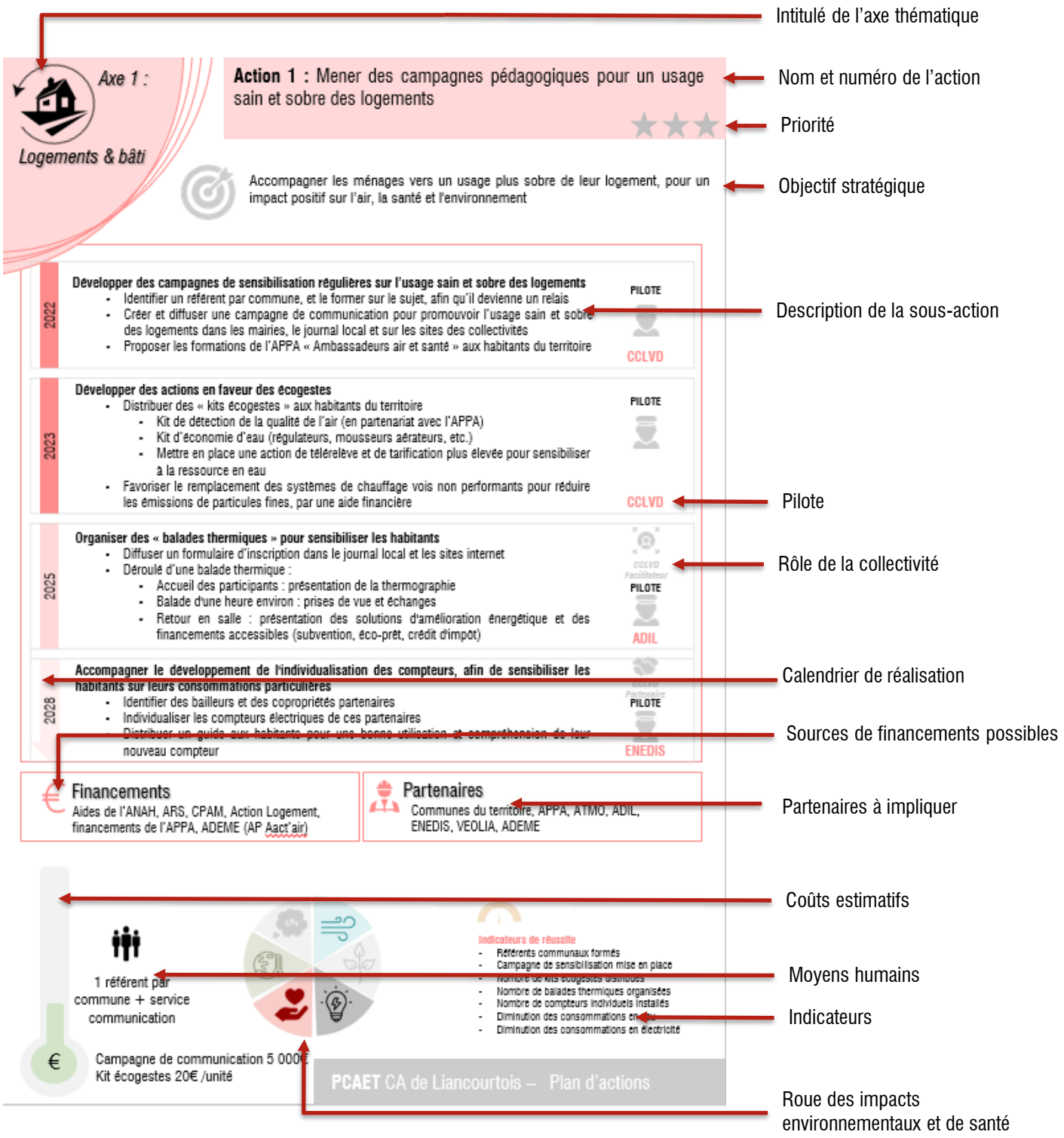
Action 3 : Rénover et construire de manière exemplaire les bâtiments de la collectivité, sur les aspects de performance énergétique et de déploiement des EnR&R

Action 4 : Mettre en place une stratégie de mobilité inter-structures, afin de réduire les déplacements carbonés des agents et des élus

Action 5 : Accompagner les communes dans la collecte et la valorisation des déchets

Action 6 : Poursuivre et promouvoir une politique publique d'achats responsables

Légende :



Notice d'utilisation:

Priorité : ★☆☆ ★★☆☆ ★★★☆☆
non prioritaire moyennement prioritaire prioritaire

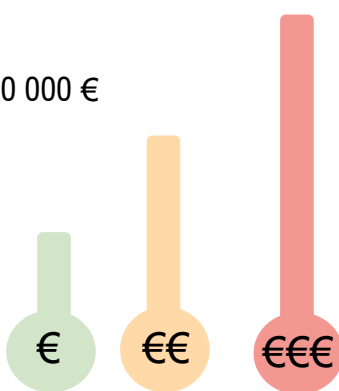
Calendrier :

Les couleurs symbolisent la priorité de l'actions : du plus foncé, représenté le court termes, au plus clair représentant le long termes. Le calendrier prévoit une période d'actions comprises entre 2022 et 2030.



Baromètre du coût :

vert = coûts inférieurs à 50 000 €
orange = coûts compris entre 50 000 et 100 000 €
rouge = coûts supérieurs à 100 000 €



Rôles possibles de la collectivité :



Facilitateur



Partenaire

PILOTE

Pilote



Rosace d'impacts :

Les thèmes en couleurs indiquent un impact significatif de l'action sur le thème. Les thèmes restant grisés représentent l'absence d'impact significatif de l'action sur le thème :

- Émissions de GES (orange)
- Qualité de l'air (bleu)
- Nature et biodiversité (vert)
- Consommation d'énergie (gris)
- Santé (rouge)
- Adaptation au changement climatique (kaki)



Moyens humains :

ETP dédiés



Glossaire des SIGLES :

A PRO BIO : Association de promotion et de développement de la filière biologique des Hauts-de-France
ABC des PLU : Atlas de la Biodiversité Communale
ADEME: Agence de la Transition écologique
ADIL : Agence Nationales pour l'Information sur le Logement
ADOPTA : Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales
AFT haut de France : Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports
AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
ANAH : Agence Nationales de l'Habitat
AOM : Autorité Organisatrice de la mobilité
APPA : Association pour les Praticiens Hospitaliers et Assimilés
ARC Compiègne : Agglomération de la Région de Compiègne
ARS : Agence Régionale de Santé
ATMO : Association agréées de surveillance de la qualité de l'air
AU5V : Association des Usagers du Vélo, des voies Vertes et Véloroutes des Vallées de l'Oise
AXO Creil : Réseau de transport en commun appartenant à la communauté d'agglomération Creil Sud Oise
Bio en Haut de France : Association en faveur de la transition agricole et alimentaire
BioGNV : Bio Gaz Naturel Véhicule
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CBNBL : Conservatoire Botanique National de Bailleul
CCAS : Centres communaux d'Action sociale
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CCLVD : Communauté de Commune du Liancourtois Vallée Dorée
CD2E : Centre de développement pour les entreprises et les territoires
CEE : Certificats d'économies d'énergie
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CITEO : Entreprise à but non lucratif spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques
Climagri : Outil et démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt à l'échelle des territoires
CMA : Chambre de Métier et de l'Artisanat
FRD CODEM : Centre de Ressource Technologique dédié au développement des écomatériaux et des matériaux biosourcés
CPIE : Centre Permanent d'initiative pour l'Environnement
CRPF : Centre Régionaux de la Propriété Forestière
DDT : Direction Départementale des Territoires
DETR : Dotation d'Equipement des territoires Ruraux
DPE : Diagnostic de Performance Energétique
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
EBC : Espaces Boisés Classés
EFS : Etablissement Français du Sang
ENEDIS : Nouveau nom de ERDF (ce n'est pas un acronyme)
ENR&R : Energies Renouvelables et de Récupération
EnVol : Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement (label)
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
ERC : Séquence Evite Réduire Compenser (démarche environnementale)
FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitatns Agricole
FEDER : Fonds Europééen de développement Régional
FFB : Fédération Française dU Bâtiment
FIBOIS : Association Interprofessionnelle de la filière forêt-bois
FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire





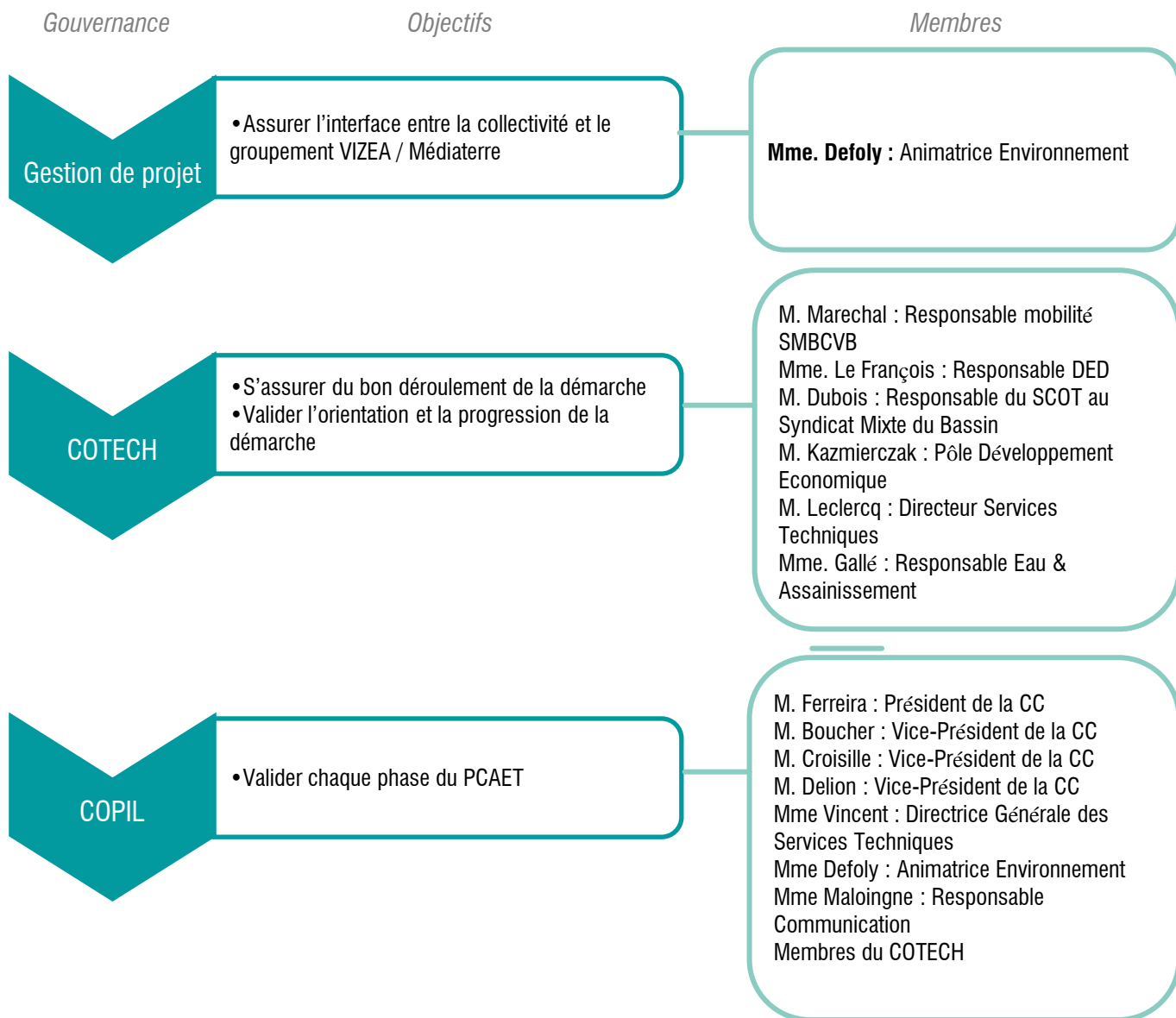
Glossaire des SIGLES :

FRATRI : Fond Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle
GES : Gaz à effet de serre
GRDF : Gaz et Réseau de France
INTERLUD : Innovation Territoriale et Logistique Urbaine Durable (programme territoriale)
ISO 14 0001 : Norme qui spécifie les exigences du management environnemental
ISO 50 001 : Norme qui spécifie les exigences du management de l'énergie
NOX : Oxydes d'Azote
PAC : Politique Agricole Commune
PAT : Plan Alimentaire Territorial
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PIG : Projet d'Intérêt Général
PM10 : Particules fines de diamètre 10 micromètres (polluant atmosphérique)
RE2020 : Réglementation Environnementale 2020 (réglementation thermique)
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SE60 : Syndicat d'Energie de l'Oise
SEM : Société d'Economie Mixte
SEZEO : Syndicat des Energies Zone Est de l'Oise
SICAE : Société d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité
SMBVB : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre
SMDO : Syndicat Mixte du Département de l'Oise
SMOA : Syndicat Mixte Oise Aronde
SMTCO : Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise
SPEE : Service de Proximité de l'eau et de l'Environnement
VEOLIA : Grand groupe intervenant de les secteurs de l'eau et des déchets
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



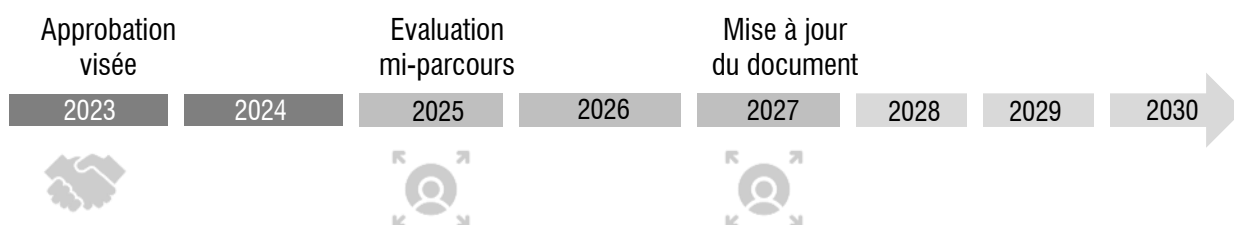
Modalités de gouvernance:

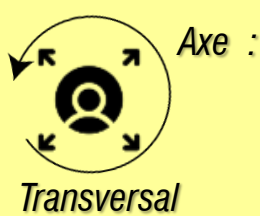
Plusieurs niveaux de gouvernance ont été définis et mis en place pour suivre et valider la démarche du PCAET. Ces instances de gouvernance sont intervenues à la fin de chaque étape du PCAET. Il n'est pas prévu d'inclure dans la gouvernance les partenaires institutionnels. L'interlocutrice principale du groupement de prestataire a été Justine Bisiaux, actuelle Responsable du pôle Transition Environnementale des Entreprises et ancienne Chef de projet Territoire Durable chez VIZEA.



Suivi et évaluation :

Une démarche de suivi et d'évaluation a été mise en place à l'aide d'un tableau de bord et d'une diagramme d'impact reprenant les indicateurs de suivi et d'évaluation présent sur les présentes fiches. Les indicateurs sont ceux du projet de territoire pour rester cohérent avec les autres documents de la Communauté de commune du Liancourtois. Le Plan fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, puis d'une mise à jours six ans après son adoption.





Action transversale : Communiquer auprès du grand public et des entreprises sur les enjeux air, énergie et vulnérabilité territoriale



Actions de communication et de sensibilisation

2022 - 2028	<p>Informers les habitants et professionnels sur la politique d'adaptation au changement climatique (3.3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer la population sur le changement climatique et les leviers mis en place par la CCLVD • Communiquer sur les projets de séquestration du carbone et de renaturation des sols • Sensibiliser le public sur les îlots de fraîcheur (pleine terre, revêtements de voiries perméables, toitures végétalisées, végétalisation, point d'eau...) 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD et communes</p>
2022 - 2028	<p>Communiquer sur les pratiques de sobriété énergétique/hydrrique auprès des habitants, scolaires et entreprises (1.1 et 3.2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribuer des kits d'économie d'eau (régulateurs, mousseurs aérateurs, etc.) • Communiquer sur les innovations liées aux économies d'eau/énergie • Créer un guide, une animation récurrente ou un projet pédagogique sur les usages et dispositifs en faveur des économies d'énergies et d'eau • Lancer un défi famille à énergie positive (sur le même principe que la famille zéro déchets) • Communiquer sur le rôle et les actions du guichet unique de l'habitat 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD et communes</p>
2022 - 2028	<p>Sensibiliser et informer les habitants et les scolaires sur les actions en faveur de la qualité de l'air (1.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer et diffuser une campagne de communication pour promouvoir l'usage sain et sobre des logements • Acculturer la population aux risques de pollution atmosphérique par le biais du site de l'agglomération (indice de qualité de l'air, bons gestes, lien avec le site de l'ATMO Haut de France...) • Proposer les formations de l'APPA « Ambassadeurs air et santé » aux habitants du territoire • Distribuer des kits de détection de la qualité de l'air aux habitants du territoire (en partenariat avec l'APPA) • Intégrer dans le planning des scolaires un temps d'information et de partage sur la qualité de l'air inspiré des programmes pédagogiques du site lairetmoi.org • Sensibiliser sur l'utilisation économe des appareils de chauffage au bois (allumage par le haut...) • Favoriser le remplacement des systèmes de chauffage bois non performants par une aide financière afin de réduire les émissions de particules fines (PM10) et d'oxydes d'azote (Nox) 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD</p>
2022 - 2028	<p>Sensibiliser les habitants, professionnels et scolaires sur les risques naturels propres au territoire (3.2 et 3.3)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les professionnels, habitants et scolaires aux atouts d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales (réduction des coûts, bienfaits environnementaux, prévention des risques d'inondation, etc.) • Sensibiliser les publics sur les risques ruissellement, inondation - retraits et gonflement des argiles 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD et communes</p>

Financements
Région, Département, Aides de l'ANAH, ARS, financements de l'APPA, ADEME, Agence de l'Eau

Partenaires
ADEME, APPA, ARS, ATMO, ADIL, ENEDIS, ANAH, Espaces France Rénov, Agence de l'eau



Service technique + service communication



Campagne de communication 5 000€
Kit écogestes 20€/unité



Indicateurs de réussite

- Evolution du nombre de personne exposés aux risques
- Nombre d'arbres plantés
- Nombre de kits écogestes distribués
- Nombre de récupérateurs d'eau de pluie financé
- Evolution des émissions de Nox et de PM10
- Diminution des consommations en eau
- Diminution des consommations en électricité



Action transversale (5.1) : Coordonner et animer la transition climatique et énergétique sur le territoire



Coordonner et animer la transition climatique et énergétique sur le territoire

2022

Créer un groupe de travail regroupant la chargée de mission PCAET (poste déjà ouvert) de la CCLVD et un référent volontaire dans chaque commune et/ou un COPIL de transition écologique impliquant les élus

- Identifier les membres de ce groupe de travail en partenariat avec les communes
- Organiser une première réunion avec tous les acteurs pour identifier les attentes, les apports de chacun et les objectifs de ce groupe de travail
- Mettre en place une instance de suivi régulière, dont le groupe de travail aura défini les modalités

PILOTE



CCLVD

2022 - 2030

Assurer le suivi et l'animation du PCAET

- Informer et communiquer régulièrement auprès des habitants et acteurs du territoire sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PCAET
- Former les élus et les agents sur les thématiques climat-air-énergie pour favoriser l'intégration de ces enjeux dans leurs missions
- Organiser une rencontre annuelle avec les services pilotes (de la CCLVD et de ses communes) pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des actions du PCAET
- Participer au club PCAET de l'Oise animé par la DDT60 pour échanger sur les bonnes pratiques de chaque collectivité, partager les retours d'expériences, etc.
- Prévoir des outils pour faciliter la passation et le suivi du PCAET en cas de changement de référent, afin d'assurer la pérennité de la démarche
 - Créer un guide à l'utilisation de l'outil de suivi
 - Définir une procédure de changement de référent (réunion de passation sur l'avancement du PCAET, présentation des outils de suivi et formation à leur utilisation, etc.)

PILOTE



CCLVD

€ Financements

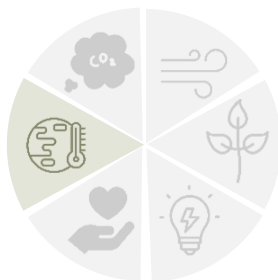


Partenaires

Communes du territoire, région, DDT60 État, etc.



1 ETP déjà mis en place



Indicateurs de réussite

- Groupe de travail PCAET mis en place et structuré
- Communication régulière sur le PCAET assurée
- Évaluation à 2025 réalisée
- Évaluation à 2028 réalisée



AXE 1



Occuper des logements et des bâtiments tertiaires plus performants

► Déclinaison opérationnelle

Action 1 : Mener des campagnes pédagogiques pour un usage sain et sobre des logements



Action 2 : Mettre en place un guichet unique pour améliorer la visibilité des aides disponibles et faciliter la compréhension des démarches à effectuer



Action 3 : Faciliter la rénovation énergétique des logements



Action 4 : Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique



Action 5 : Structurer la filière de professionnels de la rénovation sur le territoire



Action 6 : Réaliser un diagnostic des friches présentes sur le territoire (en s'appuyant sur le SCoT)



Action 7 : Étudier les potentiels de production d'EnR résidentielles sur le territoire



► Objectifs stratégiques chiffrés

	Objectif 2030	Objectif 2050
Consommations d'énergie	127 GWh	83 GWh
Emissions de GES	11 806 tCO2e	3 939 tCO2e
Rénovation tout logement	50% : 344 logements par an	100% : 241 logements par an



Axe 1 :

Logements & bâti

Action 1 : Mener des campagnes pédagogiques pour un usage sain et sobre des logements



Accompagner les ménages vers un usage plus sobre de leur logement, pour un impact positif sur l'air, la santé et l'environnement

2022

Développer des campagnes de sensibilisation régulières sur l'usage sain et sobre des logements

- Identifier un référent par commune, et le former sur le sujet, afin qu'il devienne un relais
- Créer et diffuser une campagne de communication pour promouvoir l'usage sain et sobre des logements dans les mairies, le journal local et sur les sites des collectivités
- Proposer les formations de l'APPA « Ambassadeurs air et santé » aux habitants du territoire
- Tenir des stands lors d'évènements (au parc de Chedeville par exemple)

PILOTE



CCLVD

2023

Organiser des « balades thermiques » pour sensibiliser les habitants

- Diffuser un formulaire d'inscription dans le journal local et les sites internet de la CCLVD, des communes et de l'Espace France Service (EFS)
- Déroulé d'une balade thermique : accueil des participants, balade d'une heure environ, retour en salle pour présenter des solutions d'amélioration et des financements accessibles
- Suivre des familles à énergie positive (sur le même principe que la famille zéro déchets)

CCLVD
Facilitateur

PILOTE



ADIL

2025

Développer des actions en faveur des écogestes

- Distribuer des « kits écogestes » aux habitants du territoire
 - Kit de détection de la qualité de l'air (en partenariat avec l'APPA)
 - Kit d'économie d'eau (régulateurs, mousseurs aérateurs, etc.)
 - À l'aide de la télérelève, mettre en place une tarification sociale / indicative
- Favoriser le remplacement des systèmes de chauffage bois non performants pour réduire les émissions de particules fines, par une aide financière

PILOTE



CCLVD

2028

Accompagner le développement de l'individualisation des compteurs, afin de sensibiliser les habitants sur leurs consommations particulières

- Individualiser les compteurs des fluides des bailleurs et copropriétés partenaires
- Poursuivre l'installation de compteurs de gaz communicants (projet GAZPAR)
- Distribuer un guide aux habitants pour une bonne utilisation de leurs nouveaux compteurs

PILOTE



ENEDIS
GRDF et bailleurs

Financements

Aides de l'ANAH, ARS, CPAM, Action Logement, financements de l'APPA, ADEME (AP Aact'air)



Partenaires

Communes du territoire, APPA, ATMO, ADIL, ENEDIS, GRDF, VEOLIA, ADEME



1 référent par commune + services de la CCLVD



Indicateurs de réussite

- Référents communaux formés
- Campagne de sensibilisation mise en place
- Nombre de kits écogestes distribués
- Nombre de balades thermiques organisées
- Nombre de compteurs individuels installés
- Diminution des consommations en eau
- Diminution des consommations en électricité
- Emissions de NOx et PM10 - SRADET

€

Campagne de communication 5 000€
Kit écogestes 20€/unité



Axe 1 :

Logements & bâti

Action 2 : Mettre en place un guichet unique pour améliorer la visibilité des aides disponibles et faciliter la compréhension des démarches à effectuer



Accompagner les propriétaires privés à la rénovation thermique sur le parc de logements privés individuels et collectifs pour améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

2022

Mettre en place un guichet unique de l'habitat pour sensibiliser et accompagner plus facilement les particuliers dans leur rénovation énergétique et le choix de travaux et matériaux de qualité

- Établir la structure et les modalités de création de ce guichet unique, selon le « Guide pratique pour la mise en place d'un guichet unique de l'habitat en région Hauts-de-France »
- Former un agent ou un élu par commune qui jouera le rôle de relais concernant les démarches à effectuer et les aides disponibles (également référent pour l'action 1)
- Communiquer sur le rôle et les actions de ce guichet unique de l'habitat
- Créer un calendrier sur le site de la CCLVD
- Poursuivre un accompagnement personnalisé au sein du guichet unique pour accompagner les habitants dans la compréhension et le choix des aides adaptées à leur situation
- Organiser des événements dans les communes avec le référent ADIL

PILOTE



CCLVD

2023

Recenser et diffuser les aides disponibles sur chaque commune

- Identifier précisément l'offre locale d'accompagnement et de financement à la rénovation énergétique pour les particuliers
- Évaluer si cette offre est suffisante (en particulier les permanences info logement et info énergie à l'Espace France Service)
- Rédiger un guide des aides du territoire et le diffuser grâce au guichet unique
- Créer une rubrique « rénovation énergétique » sur les sites internet de la CCLVD (et créer un renvoi des sites des mairies vers la page de la CCLVD), et dans les journaux locaux

PILOTE



CCLVD

2024

Établir et diffuser la liste des artisans dont l'agrément RGE est à jour (Reconnu Garant de l'Environnement) pour lutter contre les pratiques frauduleuses et prendre en compte l'aspect énergétique mais également qualitatif de la rénovation

- Recenser les artisans ayant un agrément RGE (en partenariat avec le CAPEB)
- Faciliter la diffusion de cette liste grâce au guichet unique, et grâce aux relais sur le territoire (mairies des communes, ANAH, etc.)
- Mettre à jour la liste tous les ans (durée de validité de 4 ans)

PILOTE



CCLVD

Financements

Région Hauts-de-France (appel d'offre pour la mise en place de guichets uniques), aides de l'ANAH, Ma Prime Rénov, Pass Rénovation, CEE, SPEE



Partenaires

Communes du territoire, CCLVD, ANAH, ADIL, SPEE Picardie, FFB, CAPEB, Espace Faire, etc.



1 référent par commune + services de la CCLVD



Indicateurs de réussite

- Guichet unique mis en place
- Référent formé dans chaque commune
- Guide des aides réalisé
- Liste des artisans RGE réalisée
- Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique - SRADET

€

Guide des aides 5 000€



Axe 1 :

Logements & bâti

Action 3 : Faciliter la rénovation énergétique des logements (en lien avec la prise de compétence de la CCLVD sur l'habitat)



Accompagner les propriétaires privés à la rénovation thermique sur le parc de logements privés individuels et collectifs pour améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

2022

Lancer des opérations de rénovation thermique (via la prise de compétence de la CCLVD sur l'habitat en septembre 2021)

- Faciliter et communiquer sur les opérations de rénovation thermique
- Élaborer une feuille de route incluant des opérations de rénovation thermique
- Communiquer sur les opérations de rénovation énergétique exemplaires de l'intercommunalité
- Inciter les bailleurs sociaux à réhabiliter thermiquement l'ensemble des passoires thermiques (étiquette F ou G) de leurs parcs de logements

PILOTE



CCLVD

2023

Encourager la rénovation thermique des logements via une campagne de communication

- Promouvoir et communiquer sur le service Pass Rénovation Hauts-de-France afin d'accompagner la rénovation de l'habitat à grande échelle et favoriser la filière d'entreprises locales
- Promouvoir et communiquer sur le service Pass Copropriété Hauts-de-France pour accélérer la rénovation des copropriétés du territoire
- Inciter et communiquer sur le dispositif du PIG60 « Amélioration du parc privé »
- Préconiser selon les types de logements anciens, une reconnaissance de la faune présente afin de réaliser des mesures d'évitement, de réduction voir de compensation, avant les travaux de rénovation thermique
- Informer lors des demandes de permis de construire et/ou travaux sur la réglementation vis-à-vis des espèces protégées, EEE, ainsi que sur les matériaux et procédés plus durables

PILOTE



CCLVD

2025

Encourager la rénovation thermique par la mise en place d'une aide supplémentaire pour la réalisation d'un diagnostic thermique pour les bâtiments communaux, via fonds de concours

Nota : la région, à travers le service Pass Rénovation, finance en partie les travaux de rénovation thermique des particuliers. Afin d'encourager les habitants à se lancer, l'EPCI se propose de financer la première étape : la réalisation d'un diagnostic thermique.

- Déterminer un budget à allouer à une aide supplémentaire de la communauté de communes
- Développer une aide supplémentaire dans le cadre de la réalisation de diagnostic rénovation en amont du Pass Rénovation Hauts-de-France

PILOTE



CCLVD



Financements

Région Hauts-de-France, SPEE Hauts-de-France



Partenaires

Communes du territoire, Pass Rénovation Hauts de France, SPEE Picardie, Picardie Verte, SE60



services techniques de la CCLVD + service communication

€€

Campagne de communication 5 000€
Aide supplémentaire 400€ / foyer



Indicateurs de réussite

- Campagne de communication sur la rénovation thermique réalisée
- Budget à allouer pour une aide supplémentaire déterminée
- Augmentation du nombre de diagnostics thermiques réalisés sur le territoire
- Augmentation des projets de rénovation thermique sur le territoire
- Nombre de logements rénovés



Axe 1 :

Logements & bâti

Action 4 : Repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique



Accompagner les propriétaires privés à la rénovation thermique sur le parc de logements privés individuels et collectifs pour améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre

2022

Réaliser une cartographie du parc de logements potentiellement précaires du territoire

- Cartographier le parc de logements potentiellement précaires en croisant les bases de données existantes (données INSEE sur les dates de construction, recensement des étiquettes DPE, base de données Cartelie, base de données des notaires Perval, impôts des communes, zones tendues, etc.), avec l'aide de l'Agence d'urbanisme Oise les Vallées
- Communiquer l'étude aux élus de la CCLVD et aux mairies du territoire
- Contacter par courrier les ménages identifiés et les bailleurs sociaux concernés, et les convier à une réunion dédiée, afin de leur présenter les résultats de l'étude et les démarches à effectuer pour rénover leur logement

PILOTE



CCLVD

2023

Cibler ces ménages avec des campagnes de communication sur la précarité énergétique et les relais/aides disponibles

- Définir une procédure de repérage des ménages les plus précaires, en se basant sur la cartographie réalisée et sur l'expertise des intervenants sociaux
- Inviter personnellement les ménages à des réunions de sensibilisation et d'informations à la maîtrise des consommations énergétiques en partenariat avec l'ADIL
- Elaborer un guide pratique pour sortir d'une situation de précarité énergétique en communiquant notamment sur les aides disponibles pour la rénovation énergétique pour les ménages en situation de précarité énergétique (Fonds de Solidarité pour le Logement, Chèques énergie, etc.)
- Préconiser selon les types de logements anciens, une reconnaissance de la faune présente afin de réaliser des mesures d'évitement, de réduction voir de compensation, avant les travaux de rénovation thermique

PILOTE



CCLVD

2025

Mettre en place une cellule sociale d'accompagnement à la précarité énergétique

- Identifier le réseau existant d'intervenants sociaux sur le territoire, potentiels relais de la précarité énergétique (communes, assistantes sociales, associations, CAF, ADIL, etc.)
- Accompagner la création de cette cellule sociale intercommunale avec les acteurs identifiés
- Former les différents référents aux enjeux de la précarité énergétique
- Mettre en place un permis de louer

PILOTE



CCLVD

Financements

Région Hauts-de-France, aides de l'ANAH, département (Prime Verte)



Partenaires

Communes, ADIL, EFS, CCAS, Intervenants sociaux, bailleurs, CAF, association Eco-Habitat, Eco'Logis, SESEO, agence d'urbanisme Oise les Vallées, GRDF



Service SIG +
cellule
intercommunale



Indicateurs de réussite

- Cartographie du parc potentiellement précaire réalisée
- Cellule intercommunale mise en place
- Agents référents formés
- Nombre de ménages en situation de précarité sensibilisés et accompagnés
- Guide pratique réalisé et diffusé
- Nombre de logement rénovés

€

Formation des agents 10 000€



Axe 1 :

Logements & bâti

Action 5 : Structurer la filière de professionnels de la rénovation sur le territoire



Promouvoir une construction de logements exemplaires permettant de réduire les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air

2022

Créer un annuaire des professionnels du bâtiment du territoire

- Recenser les artisans locaux dans le domaine du bâtiment, et les inscrire dans un annuaire
- Diffuser cet annuaire au sein de la CCLVD
- Effectuer des mises à jour régulières



2023

Informier et accompagner les artisans dans l'obtention du label RGE (avec l'aide de la région)

- Aider les artisans dans le choix d'un signe de qualité (RGE Qualibat, RGE Qualit'EnR, RGE Qualifelec, etc.) adapté à leur activité
- Accompagner les démarches administratives de qualification auprès des différents organismes
- Accompagner les artisans pour assurer le bon renouvellement de leur label tous les 4 ans
- Organiser des rencontres entre spécialistes pour échanger sur les bonnes pratiques



2024

Développer la formation des professionnels du BTP aux enjeux énergétiques (RE2020 et autres), aux impacts des produits toxiques sur la qualité de l'air, à la disparition des ressources, et aux solutions et techniques plus durables (matériaux biosourcés, ressources locales, etc.)

- Créer le contenu de formation s'il n'existe pas encore au sein de la CCI
- Créer un corpus de ressources documentaires et de retours d'expériences
- Proposer cette formation aux écoles des artisans du BTP
- Proposer cette formation aux professionnels déjà en activité, lors d'évènements comme des salons, forums des artisans, etc.
- Sensibiliser les acteurs sur les matériaux biosourcés et locaux



2025

Rapprocher les artisans et petites entreprises des formateurs régionaux

- Identifier les formateurs régionaux
- Communiquer l'annuaire des professionnels du bâtiment locaux à ces formateurs pour qu'ils les intègrent à leurs listes de diffusion concernant des formations



€ **Financements**



Partenaires

CMA, FFB, CODEM, CDEE, fédérations de professionnels, Cap Vert, Région Hauts-de-France



services techniques de la CCLVD



Indicateurs de réussite

- Annuaire des artisans créé
- Nombre de labels RGE obtenus
- Nombre de professionnels formés

€



Axe 1 :

Logements & bâti

Action 6 : Réaliser un diagnostic des friches présentes sur le territoire (en s'appuyant sur le SCoT)



S'appuyer sur les friches existantes pour répondre aux enjeux de densification

2022

Poursuivre le recensement des friches du territoire en lien avec le SCoT, en s'appuyant sur l'atlas déjà réalisé par l'agence d'urbanisme et sur l'ABC sur l'usage des friches

- Diffuser l'atlas des friches réalisé par l'agence d'urbanisme aux services de la CCLVD et des communes, ainsi qu'aux acteurs de l'aménagement et de la construction
- Veiller à la mise à jour régulière de cet atlas
- Effectuer un recensement des secteurs urbanisés qui pourraient faire l'objet d'une densification raisonnée

PILOTE



CCLVD

2022

Informier sur les méthodes de dépollution des friches

- Élaborer une plaquette informative sur les méthodes de dépollution des friches, en se basant sur les outils déjà existants (ADEME, Ministère de l'Environnement, etc.)
- Distribuer cette plaquette aux acteurs de l'aménagement et de la construction du territoire

PILOTE



CCLVD

2025

Encourager des programmes diversifiés lors de la requalification des friches urbaines ou industrielles en cohérence avec le SCoT

- Élaborer un benchmark des requalifications de friches exemplaires et durables
- Mener une étude de potentiel de la requalification des friches du territoire, en fonction de leurs caractéristiques propres
 - Étudier la possibilité de construire sur ces friches pour limiter l'étalement urbain
 - Initier une réflexion sur les solutions de reconquête des friches industrielles polluées par les plantes, par exemple par la plantation de miscanthus (solution initialement développée dans l'Oise par Ineris)
 - Étudier le potentiel de développement d'îlots de fraîcheur et éventuellement de zones d'expansion des crues

PILOTE



CCLVD

2030

Définir un plan d'action et de priorisation de réhabilitation des friches

- Prioriser les friches en fonctions de leurs potentiels
- Élaborer un plan d'action pour prévoir dans le temps la réhabilitation des friches du territoire

PILOTE



CCLVD

Financements

Fonds friches du Plan France Relance, Région Hauts-de-France, État (appel à projet recyclage des friches urbaines)



Partenaires

Communes du territoire, Agence d'urbanisme, ADEME, CCI de l'Oise, SMVB, etc.



Services techniques de la CCLVD + service communication

Plaquette informative 1 000€
Benchmark 1 000€
Étude de potentiel 10 000€



Indicateurs de réussite

- Atlas des friches distribué et mis à jour
- Analyse de l'évolution des friches
- Plaquette sur la dépollution des friches réalisée et distribuée
- Benchmark des réhabilitations de friches durables réalisé et diffusé
- Nombre de friches requalifiées
- Superficie totale requalifiée



Axe 1 :

Logements & bâti

Action 7 : Étudier les potentiels de production d'énergies renouvelables résidentielles sur le territoire



Développer les EnR&R au sein des logements privés et bâtiments tertiaires

2022

Sensibiliser et inciter à la mise en place d'EnR&R résidentielles

- Développer des supports guides à l'échelle de la collectivité sur les différentes solutions EnR&R (les types d'EnR&R, pompes à chaleur, puits canadiens, solaire, raccordement au réseau, autoconsommation, etc.) en s'appuyant par exemple sur les fiches de l'ADEME
- Développer un support unique recensant l'ensemble des aides financières disponibles à l'installation d'EnR&R résidentielles
- Engager des discussions avec les propriétaires de toitures propices aux panneaux photovoltaïques pour les inciter au développement de cette EnR, en partenariat avec le SE60

PILOTE



CCLVD

2024

Étudier le potentiel de déploiement de réseaux de chaleurs urbains sur le territoire

- Identifier les zones suffisamment denses du territoire où il serait pertinent de développer un réseau de chaleur urbain
- Valoriser cette solution lors des nouvelles opérations d'aménagement et lors des opérations d'équipements publics

PILOTE



CCLVD

2025

Lancer une expérimentation d'autoconsommation collective sur le territoire

- Identifier des acteurs éligibles et volontaires pour participer à cette expérimentation (bailleurs sociaux, copropriétés, entreprises, bâtiments publics, coopératives citoyennes)
- Identifier le périmètre (rayon de 10 km en milieu rural, 1km en milieu urbain)
- Réaliser des études de faisabilité afin de caractériser les consommations, de dimensionner la production de manière adaptée, et d'élaborer un modèle économique viable
- Signer des conventions d'autoconsommation avec ENEDIS afin de lancer les projets
- Débloquer les freins du statut juridique dans les projets d'autoconsommation
- Communiquer sur l'expérimentation à toutes les phases

PILOTE



CCLVD

Financements

Région Hauts-de-France (FRATRI cadre 2), SEM Energie Hauts-de-France, Plan de Relance (« résilience des réseaux électriques en zone rurale »)



Partenaires

Communes du territoire, SEM Energie Hauts-de-France, ENEDIS, GRDF, VEOLIA, CCI, ADEME, SEZEO, SE60



Services techniques de la CCLVD + service communication + service SIG

€€

Supports de communication 5 000€
Étude globale de potentiels EnR&R 50 000€



Indicateurs de réussite

- Support de sensibilisation diffusé
- Cartographie des toitures réalisée
- Étude d'opportunité EnR&R réalisée
- Expérimentation en autoconsommation lancée
- Augmentation de la production d'EnR&R sur le territoire
- KW d'EnR&R injectés sur les réseaux

AXE 2



Se déplacer et transporter en réduisant l'impact sur le climat et la qualité de l'air

► Déclinaison opérationnelle

Action 1 : Encourager une nouvelle approche du travail, en mix présentiel / distanciel



Action 2 : Promouvoir les commerces de proximité et la relocalisation des emplois



Action 3 : Mettre en œuvre le plan de mobilité à l'échelle du territoire cohérent, grâce à une meilleure coopération entre les acteurs du transport, les communes et la collectivité



Action 4 : Faciliter l'intermodalité sur le territoire



Action 5 : Développer l'offre de transports en commun sur le territoire et encourager son utilisation auprès des habitants



Action 6 : Développer les usages du vélo en fonction des opportunités du territoire



Action 7 : Encourager la réduction de la part modale des véhicules thermiques



Action 8 : Accompagner le déploiement d'un mix de véhicules moins carbonés



► Objectifs stratégiques chiffrés

	Objectif 2030	Objectif 2050
Consommations d'énergie	136 GWh	101 GWh
Emissions de GES	28 607 tCO2e	15 166 tCO2e
Parts modales	Modes actifs : +4% Transports en commun : +8%	Modes actifs : +9% Transports en commun : +20%



Réduire le besoin en déplacement

2023

Faciliter la mise en relation des entreprises, pour mettre en réseau celles éligibles au télétravail, et pour leur permettre de trouver des solutions mutualisées

- Communiquer auprès de toutes les entreprises sur les projets de mutualisation
- Communiquer sur les services de mobilité existants et les services permettant d'optimiser les déplacements des entreprises



2024

Encourager la mise en place de solutions de mobilité mutualisées entre les entreprises

- Réaliser un plan de mobilités inter-entreprises
- Développer le covoiturage inter-entreprises, notamment grâce à la plateforme Covoitur'Oise, ou au Rezo-Pouce
- Réfléchir à la mise en place de services de taxis partagés entre plusieurs entreprises, afin de mutualiser les flottes de véhicules de fonction



2025

Créer des espaces de coworking sur le territoire, afin d'encourager et de faciliter la pratique du télétravail

- Faire une étude sur le territoire afin de recenser les locaux disponibles (locaux vacants de la CCLVD ou des communes, friches industrielles, etc.)
- Établir un modèle économique viable (système de réservation, tarif préférentiel pour les entreprises locales, tarification de l'utilisation du matériel, etc.)
- Rénover les locaux disponibles, en y projetant des programmes diversifiés et adaptés : espaces de coworking, salles de réunion, matériel informatique, service de garderie, de restauration, de conciergerie, etc.
- Mettre en place un système de location de salle ou de poste de travail à prix attractif à destination des entreprises locales et des indépendants



Financements

Plan de Relance, région, entreprises privées, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), FNADT

Partenaires

Communes du territoire, entreprises, gestionnaires de zones d'activités, CCI, etc.



1 référent sur les sujets de mobilité



Indicateurs de réussite

- Club d'entreprises créé
- Nombre d'entreprises adhérentes
- Nombre de locaux disponibles identifiés sur les communes
- Nombre d'espaces de coworking mis en place
- Temps de trajet moyen des déplacements domicile-travail des actifs occupés (min) - SRADDET
- Part des déplacement domicile-travail en voiture par territoire - SRADDET

€€€

Rénovation de plusieurs locaux
50 000€/local



Réduire le besoin en déplacement

2022

Engager la création d'un réseau de commerçants de proximité sur le territoire

- Recenser les commerçants du territoire susceptibles de rejoindre ce réseau et les sensibiliser aux avantages de rejoindre ce groupe de travail et de partage
- Identifier un commerçant pilote pour animer ce réseau
- Encourager les actions telles que : partages d'expérience, mise en commun de matériel, systèmes de fidélisation mutualisés, mise en place d'un commerce ambulant, etc.



2024

Promouvoir les commerces de proximité auprès des consommateurs

- Faire la promotion des commerçants de proximité dans les journaux locaux et sur les sites internet de la CCLVD et de ses communes
- Créer une campagne publicitaire valorisant la dimension humaine des commerçants de proximité (affiche dans les centres-villes des communes)
- En se basant sur le réseau de commerçants, organiser des événements sur une journée ou un week-end (foires de village, tombolas, braderies, etc.)



2025

Mettre en place des aides à l'installation en centre-ville ou centre-bourg

- Évaluer la difficulté des commerçants à s'installer en centre-ville ou centre-bourg et les phénomènes de désertification, en fonction des communes du territoire
- Recenser les aides déjà existantes (aides de la région, aides de l'État, etc.)
- Définir un budget CCLVD allouable à cette action, pour proposer un complément d'aide aux nouveaux commerçants (réfléchir à une fiscalité spécifique)



2026

Favoriser la création d'emplois et de centres de formation sur le territoire

- Mettre en place un indicateur « indice de concentration de l'emploi » et un indicateur « indice de formation » (ratio du nombre d'emploi/places en formation sur la CCLVD par rapport au nombre d'actifs occupés/jeunes) et suivre leur évolution
- Organiser un forum de l'emploi et des formations du territoire
- Faciliter la mise en relation des personnes recherchant de l'emploi et des entreprises qui recrutent sur le territoire



Financements

Région Hauts-de-France (aide à la réhabilitation des commerces, au dernier commerce de proximité, etc.), Plan de Relance (« Fonds de déficit d'opérations d'aménagement commercial en centre-ville »)



Partenaires

Communes du territoire, commerçants et entreprises, écoles de formation, CCI, CMA, etc.



Services techniques de la CCLVD



Indicateurs de réussite

- Réseau de commerçants créé
- Nombre de commerçants adhérents
- Aide à l'installation en centre-ville mise en place

€€

Aide à l'installation entre 2 000 et 5 000€ / nouveau commerçant



Améliorer la gouvernance des transports

2022

Clarifier les compétences des différents acteurs en matière de mobilité et de voirie sur le territoire et le périmètre de gestion de la mobilité le plus pertinent

- Recenser tous les acteurs de la mobilité ayant un impact sur le territoire, à l'échelle des communes, de l'EPCI, du département, de la région
- Établir une nouvelle échelle de gestion de la mobilité, selon les services, par exemple :
 - échelle de la région pour les transports en commun
 - échelle des communes **ou de la CCLVD** pour le vélo
 - échelle pertinente pour la gestion de la mobilité des scolaires, notamment des lycées
 - etc.
- Établir un document cadre clarifiant les compétences et le périmètre de gestion de chaque service de mobilité sur le territoire, et le diffuser à l'ensemble des acteurs de la mobilité

PILOTE



CCLVD

2025

Réviser le plan de déplacement de territoire déjà réalisé

- Affiner le diagnostic des pratiques de mobilité sur le territoire du plan de mobilité Sud de l'Oise
 - Réévaluer les besoins en mobilité des personnes et des marchandises, en différenciant les déplacements internes, pendulaires et de transit
 - Identifier les pôles générateurs de flux
 - Dresser un état des lieux de l'accessibilité multimodale du territoire
- Mettre à jour la stratégie de territoire pour faciliter la mise en application des fiches actions suivantes (fiches actions 2.4 à 2.8)
 - Définir des scénarii de développement des mobilités sur le territoire
 - Arrêter une stratégie intercommunale de mobilité
 - Établir un programme d'actions
- Associer les usagers du territoire, notamment les actifs et les scolaires, via des rencontres et des concertations

PILOTE



CCLVD

Financements

Région Hauts-de-France (FRATRI, cadre 5)



Partenaires

Communes du territoire, EPCI voisins, département, région, AOM du sud de l'Oise, SMTCO, etc.



1 référent sur les sujets de mobilité



Indicateurs de réussite





- Document cadre des acteurs et périmètres de gestion élaboré et diffusé
- Plan de déplacement réalisé

€€

Plan de déplacement de territoire
50 000€



Encourager le déploiement de nouvelles mobilités décarbonées, douces et actives

2022	<p>Augmenter la visibilité de la plateforme Oise Mobilité, qui recense les différents réseaux de transports en commun du territoire, et la développer</p> <ul style="list-style-type: none"> Mener une campagne de communication pour faire connaître la plateforme Oise Mobilité (journal local, sites internet de la CCLVD et de ses communes, affichage dans les bus, établissements scolaires et entreprises du territoire, etc.) Identifier tous les services de transport du territoire non recensés par OiseMobilité et les ajouter à la plateforme (taxis, loueurs de vélo, stationnements vélo, parkings relais, etc.) Développer une version pour smartphone 	<p>PILOTE</p>  <p>CCLVD</p>
2023	<p>Développer de la pédagogie sur les nouveaux modes de transport</p> <ul style="list-style-type: none"> Formaliser un plan de communication et de sensibilisation des habitants, en y intégrant notamment des liens avec la qualité de l'air Communiquer lors des événements nationaux (semaine de la mobilité durable) et régionaux (« Semaine de la Mobilité », « Mai à Vélo », passage du permis vélo des scolaires, etc.) Organiser des événements sur l'écomobilité, avec les associations locales (journée sans voiture, défi mobilité, marquage de vélos, essai de vélos à assistance électrique, etc.) 	<p>PILOTE</p>  <p>CCLVD</p>
2026	<p>Mettre en cohérence les différents modes de transports afin de permettre l'intermodalité</p> <ul style="list-style-type: none"> Veiller à réduire les temps de correspondance entre les différents modes de transport Autoriser et faciliter l'embarquement des vélos dans les transports en commun lorsque les conditions le permettent (modulation éventuellement selon les heures, les lignes, etc.) Créer des parkings relais en périphérie des villes afin d'encourager les modes doux dans les centres-villes et centres-bourgs (en lien avec l'action 2.5) 	<p>PILOTE</p>  <p>CCLVD</p>
2026	<p>Mettre en place des aires de mobilité rurales pour développer le covoiturage</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier des lieux pour ces aires (directement en lien avec les centres-bourgs, en périphérie, à l'intersection d'axes routiers structurants, etc.) Rendre ces aires accessibles pour tous les modes Faire converger les lignes de cars interurbains vers ces aires de mobilité rurales 	<p>PILOTE</p>  <p>CCLVD</p>



Financements

État (Fond Mobilité active), ADEME, région Hauts-de-France



Partenaires

Communes du territoire, CCLVD, SMTCO, SNCF, associations vélo, loueurs de vélos, etc.



1 référent sur les sujets de mobilité + service communication



Indicateurs de réussite

- Augmentation des visites sur la plateforme OiseMobilité
- Campagne de communication sur l'intermodalité mise en place
- Nombre d'événements sur l'écomobilité organisés
- Nombre d'habitants sensibilisés
- Nombre d'aires de mobilité rurales mise en place





Encourager le déploiement de nouvelles mobilités décarbonées, douces et actives

2022

Communiquer sur l'offre de transports en commun disponible sur le territoire

- Mener des campagnes d'affichage, de distribution de flyers, dans les communes
- Communiquer dans le journal local, et en ligne sur les sites des communes et de la CCLVD
- Développer des outils favorisant les pratiques intermodales (coordination des offres, tarification, billettique, etc.)

PILOTE



CCLVD

2023

Créer un réseau de transports en commun, en fonction de l'évolution des besoins

- Mener une étude sur le territoire pour identifier les zones non ou mal desservies par les transports en commun
- Étudier la possibilité de déployer des transports en commun alternatifs (mini-bus, arrêt à la demande, navettes, transports nocturnes, etc.)
- Définir un plan d'actions pour augmenter la fréquence sur les lignes en surutilisation et pour développer une nouvelle offre dans les zones non desservies actuellement
- Créer un réseau de bus avec une desserte régulière a minima sur le pôle urbain Liancourt, Rantigny, Cauffry et mettre en place une navette depuis/vers la gare de Creil pour les actifs devant se rendre sur Paris quotidiennement

PILOTE



CCLVD

2025 - 2030

Requalifier les quartiers des gares de Laigneville et Liancourt-Rantigny

- Faciliter l'accès des gares par les modes doux (cheminements piétons, continuités cyclables, stationnements vélos, etc.)
- Étudier la création d'une voie verte sur l'axe de la Brèche
- Implanter des bornes de recharge pour les véhicules électriques (voir action 8)
- Rendre le stationnement voiture payant en abords de gare, mais gratuit pour les personnes disposant d'un abonnement de transports en commun ou d'un billet de train
- Créer un service de conciergerie en gare
- Redynamiser le tissu économique des quartiers de gare pour en faire de nouvelles centralités

PILOTE



CCLVD

Financements

Région Hauts-de-France, SMTCO



Partenaires

Communes du territoire, CCLVD, SMTCO, région Hauts-de-France, etc.



1 référent sur les sujets de mobilité + service communication



Indicateurs de réussite






- Campagne de communication sur l'offre de transports déployée
- Evolution du réseau de transports en commun
- Billetterie unique mise en place
- Quartiers de gares requalifiés
- Évolution de la part modale des transports en commun sur le territoire

€

Étude sur les zones mal desservies 10 000€



Encourager le déploiement de nouvelles mobilités décarbonées, douces et actives

2022	<p>Organiser des formations à la pratique du vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier une ou plusieurs associations locales ou régionales, menant des actions de formation au vélo (apprentissage du vélo, comportement à adopter à vélo, cohabitation des voitures et des vélos, formations au parc Chedeville, etc.) • Mettre en place ces formations dans toutes les écoles du territoire, au moins une fois par an • Organiser des journées d'apprentissage du vélo, avec des vélos en prêt (en partenariat avec des loueurs locaux), sur des lieux propices à l'apprentissage (parkings, etc.) 	 PILOTE  Association vélo
2023	<p>Développer la location longue durée de vélos dans les communes du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir le volume et le type de produit (vélo classique, vélo électrique, vélo cargo, vélo pliable) à mettre en location dans chaque commune • Élaborer un modèle économique viable et attractif (prix de la location, montant de la caution, tarifs réduits, etc.) en se basant sur les retours d'expérience des collectivités voisines (ARC à Compiègne, AXO à Creil, etc.) 	PILOTE  CCLVD
2025	<p>Communiquer sur les subventions disponibles encourageant la pratique du vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les subventions de la région et du département (400€) • Communiquer dans le journal local, sur le site de la CCLVD et de ses communes, chez les vendeurs de vélo du territoire, etc. 	PILOTE  CCLVD
2025-2030	<p>Développer le réseau de pistes cyclables sécurisées et une offre de stationnement adéquate</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir la localisation et le dimensionnement des futurs aménagements cyclables • Créer un axe nord-sud continu et sécurisé, fruit d'une collaboration communes de Laigneville-Cauffry-Rantigny (voir Bailleval et Liancourt) / CCLVD / CD60, et faire reconnaître cet itinéraire comme axe d'intérêt régional permettant une liaison Creil-Clermont • Développer un parc de stationnement vélos adapté dans les centres-villes et centre-bourgs, aux abords des gares, des équipements, etc. 	PILOTE  CCLVD et communes

Financements
ADEME (A vélo), État (Fond Mobilités actives, continuités cyclables), CEE Alvéole

Partenaires
Associations vélo présentes sur le territoire ou la région, AU5V, loueurs de vélo, communes du territoire



1 référent sur les sujets de mobilité + service communication



Subvention à l'achat d'un vélo
Infrastructure cyclable sécurisée environ 200k€/km



Indicateurs de réussite

- Nombre d'habitants formés à la pratique du vélo
- Location longue durée mise en place
- Subvention mise en place
- Nombre de km de piste cyclable aménagée
- Augmentation de la part modale des modes actifs sur le territoire
- Nombre de cyclistes recensés grâce à des comptages ponctuels ou permanents



Réduire l'impact de la voiture et améliorer la qualité de l'air

2023-2030

Encourager l'accès piéton aux centres-villes et centres-bourgs

- Créer des parking relais aux entrées de ville
- Repenser la place de la voiture dans les centres-bourgs
- Généraliser les secteurs piétons ou semi-piétons
- Développer des stationnements vélo en centre-ville
- Réaménager les voiries aux abords des équipements communautaires (bâtiments administratifs, établissements de soin, etc.) pour faciliter l'accès à pied

PILOTE



CCLVD et communes

2025

Travailler sur l'abord des écoles dans les différentes communes du territoire

- Mettre le sujet de la mobilité au cœur des échanges lors des rencontres des associations de parents d'élèves de chaque commune
- Élaborer des plans de mobilité spécifiques dans les quartiers des écoles, afin de mettre en place un aménagement approprié pour encourager l'accès aux écoles en mobilité douce et active, et pour limiter le stationnement et le dépôt sauvage
- Mettre en place une formation sur l'écomobilité à destination des parents d'élèves
- Encourager la mise en place d'un réseau de covoiturage entre les parents d'élèves
- Lancer une opération de communication autour d'un vélo-bus ou pédibus



CCLVD

Facilitateur

PILOTE



Associations de parents d'élèves et communes

2026

Encourager les entreprises (via des réunions inter-entreprises) à travailler le modèle économique de la livraison et la problématique du dernier kilomètre

- Identifier, contacter et mettre en relation les différents acteurs de la logistique sur le territoire (collectivités, transporteurs, entreprises, chargeurs, commerçants et citoyens)
- Engager une concertation avec ces acteurs pour comprendre le marché de la logistique sur le territoire (les usages, besoins, freins au changement)
- Sensibiliser les entreprises (via des réunions inter-entreprises) sur l'impact environnemental du dernier kilomètre et sur les solutions innovantes pour y répondre (mutualisation du fret, remplacement des véhicules diesel par des utilitaires électriques, autopartage de véhicules propres, création d'espaces logistiques urbains ELU, déploiement d'une flotte de triporteurs, etc.)



CCLVD

Facilitateur

PILOTE



CCI et SMTCO

Financements

Région Hauts-de-France, programme InterLUD, CEE Colisactiv', SE60, SEZEO,

Partenaires

Acteurs de la logistique, communes, CCI, AFT Hauts-de-France, associations de parents d'élèves, SE60, SEZEO



1 référent sur les sujets de mobilité + service communication



Indicateurs de réussite

- Nombre de parkings relais créés
- Diminution de la place des voitures en centre-ville
- Plans de mobilités écoles mis en place
- Nombre d'acteurs de la logistique sensibilisés aux enjeux environnementaux
- Benchmark des solutions de logistique urbaine innovantes élaboré
- Evolution de la part modale de la voiture thermique

€€

Parking relais (à estimer par un devis)



Réduire l'impact de la voiture et améliorer la qualité de l'air

2025

Poursuivre le développement des carburants alternatifs en essor sur le territoire, en partenariat avec les syndicats d'énergie

- Démocratiser les carburants alternatifs pour le transport routier, grâce à une campagne de sensibilisation (journal local, sites internet de la CCLVD et de ses communes, etc.)
- Communiquer sur les aides existantes (notamment l'aide de la région Hauts-de-France, qui s'engage depuis 2019 à financer à hauteur de 40% le coût du boîtier bioéthanol pour les particuliers souhaitant convertir leur voiture)
- Réaliser une étude de potentiel de développement du bioGnV sur le territoire (avec GRDF)
- Réaliser une étude de potentiel de développement de la filière hydrogène sur le territoire

PILOTE



CCLVD

2025 - 2030

Poursuivre l'installation des bornes de recharges pour véhicules électriques afin d'obtenir un maillage complet sur le territoire

- Identifier des emplacements stratégiques et implanter ces bornes
- Faciliter le repérage de ces bornes en les renseignant sur les différentes applications et plateformes mobilité du territoire (Oise Mobilité, etc.)
- Lancer une campagne de communication pour faire connaître l'emplacement de ces bornes (superchargeurs) et améliorer la visibilité des actions innovantes et durables du territoire
- Prévoir la possibilité d'élargir l'action en mettant en place de réelles stations multi-énergies (GnV, bioGnV, électrique, hydrogène), afin d'anticiper l'émergence d'autres bio-carburants dans les années à venir
- Mettre en place une information grand public sur le droit à la prise



CCLVD
Facilitateur

PILOTE



SE60 et SEZEO

2025 - 2030

Accompagner les particuliers et les entreprises dans le renouvellement de leur parc de véhicules

- Mettre en place un renouvellement automatique des camions collecteurs de déchets et autres véhicules utilitaires par des véhicules au bio gaz, à l'électrique ou à l'hydrogène
- Encourager les initiatives privées visant à convertir les flottes de transporteurs de marchandises sur le territoire vers des carburants renouvelables
- Mettre en place une flotte de navettes au biogaz ou à l'électrique pour le futur réseau de transports collectifs intercommunal

PILOTE



CCLVD

Financements

Région, État (Plan National Hydrogène), DSIL, ADEME (Appel à projet Systèmes territoriaux hydrogène), bonus écologique Advenir, SE60, SEZEO



Partenaires

Communes, région, Oise Mobilité, CCI, gestionnaire de déchets, SEZEO, SE60, ENEDIS, GRDF



1 référent mobilité + service communication

€€

Communication 5 000€
Étude de potentiel 30 000€



Indicateurs de réussite

- Campagne de sensibilisation sur les biocarburants menée
- Études de potentiels biocarburants réalisées
- Nombre de bornes électriques installées
- Nombre de ménages profitant de la subvention de la CCLVD
- Augmentation de la part des véhicules roulants au biocarburants dans le mix du territoire
- Part des véhicules propres dans le parc roulant (gaz, hydrogène, électrique) (SRADDET)

AXE 3



Préserver les milieux naturels et produire durablement

► Déclinaison opérationnelle

Action 1 : Accompagner et former les agriculteurs dans leur conversion agricole, vers des pratiques adaptées au changement climatique



Action 2 : Économiser et préserver la ressource en eau



Action 3 : Mener une politique d'adaptation au changement climatique



Action 4 : Étudier les potentiels de valorisation des ressources du territoire pour le déploiement des EnR&R



Action 5 : Diminuer l'exposition des population à la pollution atmosphérique



► Objectifs stratégiques chiffrés

	Objectif 2030	Objectif 2050
Consommations d'énergie	2 GWh	1 GWh
Emissions de GES	2 026 tCO2e	906 tCO2e

Axe 3 :



Milieux naturels et production durable

Action 1 : Accompagner et former les agriculteurs et coopératives dans leur conversion agricole, vers des pratiques adaptées au changement climatique



Accompagner l'évolution de l'activité agricole en pérennisant et étendant des pratiques moins émissives et moins polluantes

2022	<p>Poursuivre les initiatives en cours en faveur du dialogue entre l'intercommunalité et les agriculteurs du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer un plan d'actions en concertation avec le monde agricole et agroalimentaire via un dialogue territorial Lancer une étude pour évaluer l'intérêt des agriculteurs et leur niveau de connaissance vis-à-vis de l'agriculture biologique Lancer une étude foncière pour installer sur le territoire de nouveaux producteurs aux pratiques vertueuses Accompagner les projets agricoles durables (en partenariat avec les différents acteurs du territoire, comme le SMOA, le SMBVB, etc.) 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD</p>
2023	<p>Impulser la création du club d'agriculteurs, de coopératives et filières agroalimentaires du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier trois acteurs moteurs qui porteront et animeront ce groupe de travail (agriculteurs ou autres) Définir les modalités de gouvernance et de rencontre du groupe (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) Organiser des rencontres pour échanger sur les pratiques alternatives durables (gestion économe de la ressource en eau pour l'agriculture, diversification agricole, mutualisation du matériel agricole, engrais verts, changement des pratiques d'épandage pour diminuer les rejets d'azote dans l'air, etc.) Diffuser et partager des pratiques agricoles vertueuses issues de référentiels externes (Climagri, Programme d'Action Régionale) 	<p> CCLVD Facilitateur</p> <p>PILOTE</p> <p>Chambre d'agriculture</p>
2023	<p>Impulser la création d'une coopérative des producteurs locaux du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier un producteur référent, définir le statut et les modalités de gouvernance du groupe Élaborer un modèle économique viable sur un modèle producteur à commerçant (une première tentative non concluante a déjà été réalisée sur le territoire sur un modèle de producteur à consommateur) Sensibiliser les habitants aux avantages des coopératives de producteurs et de la vente directe afin de faire augmenter la demande Accompagner le développement de filières durables sur le territoire 	<p> CCLVD Facilitateur</p> <p>PILOTE</p> <p>Chambre d'agriculture</p>
2024	<p>Mise en œuvre d'une démarche alimentaire dans l'objectif d'être labellisé PAT</p> <ul style="list-style-type: none"> Lancement du recrutement d'un chargé de mission PAT Mise en place de la gouvernance Réalisation du diagnostic (précarité alimentaire) et de l'étude foncière par Bio en haut-de-France Définition de la stratégie et élaboration du plans d'actions opérationnel 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD</p>
2025	<p>Préserver l'emploi agricole à taille humaine sur le territoire en créant des contrats de sécurisation avec les agriculteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les agriculteurs du territoire nécessitant une reconversion professionnelle, motivée par des raisons multiples (santé, difficultés financières, arrêt d'activité, etc.) Proposer à ces agriculteurs un accompagnement personnalisé (formations, bilan de compétences, recherche d'aides et de financements, etc.) 	<p> CCLVD Facilitateur</p> <p>PILOTE</p> <p>Chambre d'agriculture</p>



Financements

Région Hauts-de-France, Agence de l'eau Seine Normandie



Partenaires

Communes du territoire, lycée agricole, agriculteurs, Chambre d'Agriculture HdF, Bio en hauts-de-France, SE60, FDSEA, etc.

Services techniques de la CCLVD



Indicateurs de réussite

- Club des agriculteurs créé
- Nombre d'agriculteurs adhérents
- Coopérative des producteurs créée
- Nombre de contrats de sécurisation mis en place
- Nombre d'agriculteurs engagés dans le développement de pratiques plus durables
- Nombre d'hectares cultivés en agriculture de conservation de sol et en agriculture biologique, nombre d'hectares engagés en MAEC semis direct - SRADEET



Construire un territoire sain et résilient aux effets du changement climatique en améliorant la séquestration carbone et réduisant les émissions de GES

Mieux préserver et valoriser les zones humides du territoire

- Lorsqu'une nouvelle zones humide est découverte (par exemple lors d'une étude avant un aménagement), l'intégrer à la cartographie actuelle des zones humides
- Protéger strictement les zones humides présentant un intérêt écologique avéré ou une vulnérabilité forte dans les documents d'urbanisme (zone N, A, EBC)
- Mener une politique foncière pour protéger les espaces naturels, dont les zones humides
- Mener des actions de restauration des zones humides, en lien avec l'Atlas de la Biodiversité
- Sensibiliser les porteurs de projet et les gestionnaires à la préservation des zones humides
- Promouvoir des aménagements restaurant un fonctionnement plus naturel des cours d'eau
- Assurer un suivi qualité des masses d'eau superficielles

PILOTE

SMBVB, SMOA et
communes

2022

Protéger les masses d'eau et sécuriser l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement

- Mener une étude de gouvernance relative aux ruissellement
- Poursuivre la campagne de restauration des assainissements en aidant les particuliers au diagnostic (au cas par cas) et à la rénovation des systèmes d'assainissement non collectif, en favorisant une réorientation vers la gestion alternative des eaux pluviales
- Suite au diagnostic assainissement sur les micropolluants, travailler sur les points noirs en identifiant et sensibilisant les zones d'activités

PILOTE



CCLVD

2022

Mener une politique de lutte contre le gaspillage et de gestion intégrée des eaux pluviales

- Lancer une campagne de sensibilisation auprès des particuliers via la distribution de kit économie d'eau (cf. action 1.1) et auprès des entreprises sur les économies d'eau
- Sensibiliser les élus et les agents aux atouts d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales (réduction des coûts, bienfaits environnementaux, prévention des risques d'inondation, etc.)
- Encourager la désimperméabilisation des revêtements des chaussées
- Développer des systèmes de récupération des eaux de pluies (noues plantées de massifs drainants, réservoir avec revêtement poreux, tranchées drainantes, puits d'infiltration, etc.)
- Effectuer un reboisement ambitieux des parcelles de la CCLVD et des communes
- Favoriser la récupération d'eau de pluie dans les documents d'urbanisme (zonage pluviaux) et participer au financement de récupérateurs pour les particuliers
- Poursuivre l'amélioration du rendement d'eau
- Assurer une veille sur les innovations liées aux économies d'eau

PILOTE

CCLVD et
communes

2022-2030

Financements

Région, département, Arvalis, PAC, projet Carbocage, Label Bas Carbone Grandes Cultures, Agence de l'Eau



Partenaires

CPIE, CRPF, Picardie nature, GEN, Chambre d'Agriculture, agriculteurs, Arvalis, Syndicat d'Agriculture, département



Services
techniques de
la CCLVD +
service
communication

€



Indicateurs de réussite

- Surface de zones humides supplémentaires protégées dans les documents d'urbanisme
- Nombre d'agents et d'élus sensibilisés sur la gestion intégrée des eaux pluviales
- Nombre de récupérateurs d'eau de pluie financés
- Réduction de la quantité d'eau de pluie dans les réseaux d'assainissement
- Surfaces désimperméabilisées
- Nombre d'hectares d'espaces boisés (surfaciques et linéaires) et forestiers - SRADET



Construire un territoire sain et résilient aux effets du changement climatique en améliorant la séquestration carbone et réduisant les émissions de GES

2022-2030

Influer sur les choix de l'aménagement urbain

- Réaliser une étude afin d'identifier les ilots de chaleur urbains problématiques dans les centres-villes
- Encourager la plantation d'arbres auprès des maîtres d'ouvrage lors d'opérations d'aménagements
- Favoriser la végétalisation urbaine
- Favoriser la pleine terre, les revêtements de voirie perméables et les revêtements permettant de réduire les ilots de chaleur urbain lors de travaux d'aménagement et inscrire ces aménagements au SCOT
- Intégrer l'ABC dans les PLU (pilote : communes)
- Etudier la sensibilité du territoire à la qualité de l'air en amont des projets d'aménagement (carte stratégique de l'air, critères à vérifier...)

PILOTE



CCLVD et communes

2024

Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de la séquestration carbone et plus largement de l'adaptation au changement climatique

- Former les agriculteurs aux enjeux du stockage carbone et aux pratiques agricoles favorables à la séquestration carbone (retour au sol des résidus de culture, prairies temporaires, agroforesterie, plantation de haies, éco-pâturage, etc.)
- Sensibiliser les agriculteurs à l'impact de leurs cultures sur les risques de ruissellement et d'inondation, de retraits et gonflement des argiles et sur l'importance de la plantation de haies ou de fascines vivantes pour limiter le phénomène
- Communiquer sur les financements pour des projets de séquestration carbone sur terres agricoles
- Détaxer les terres mises en culture bio (pilote : communes)
- Valoriser les fermes avec le label « très haute performance énergétique »

PILOTE



CCLVD et Chambre d'agriculture

2025-2030

Mener une politique de lutte contre les ilots de chaleur urbains

- Protéger les espaces agricoles à travers le SCOT
- Lutter contre l'étalement urbain en protégeant les espaces naturels et en limitant l'artificialisation des sols dans les prochaines révisions des documents d'urbanisme : classer les bois en espaces boisés classés (EBC), imposer un minimum de coefficient de biotope par surface, réaliser un inventaire pour la création de ZNIEFF et d'espaces naturels sensibles (en partenariat avec la DREAL), etc.
- Mener une politique de plantation d'arbres en ville (par exemple via l'initiative 1 million d'arbres de la région Hauts-de-France à laquelle participe déjà Liencourt)
- En se basant sur l'étude menée sur les friches (cf. action 1.5), identifier les friches urbaines propices aux opérations de renaturation, lancer un benchmark de requalification de ces friches (méthodes de dépollution par les plantes, plantation de miscanthus, ilots de fraîcheurs, etc.) et lancer les opérations de renaturation



CCLVD Facilitateur

PILOTE



Communes

Financements

Ministère de l'Environnement, Région Hauts-de-France, État (appel à projet pour le recyclage des friches urbaines)



Partenaires

Communes du territoire (compétence voirie), département, association ADOPTA, VEOLIA, etc.



Services techniques de la CCLVD + 1 référent communal



Indicateurs de réussite

- Étude ilots de chaleur réalisée
- Nombre d'arbres plantés
- Nombre d'agriculteurs formés aux enjeux de la séquestration carbone
- Surface d'espaces agricoles et naturels supplémentaires protégés dans le SCOT
- Nombre de projets de renaturation de friches urbaines lancés sur le territoire
- Intégration d'un volet adaptation dans les documents d'urbanisme - SRADET

€€

Étude ilot de chaleur urbain 5 000€
Aménagements d'infiltration
Renaturation de friches



Valoriser et préserver les ressources du territoire

2024	<p>Réaliser des études d'opportunité (accompagnées d'études d'impact carbone) pour évaluer les potentiels de valorisation des ressources naturelles du territoire en énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> Filière géothermie (appel à projet sur une étude de faisabilité de réseau de chaleur) Chauffage urbain dans les communes les plus denses de la CCLVD (en particulier sur les opérations d'aménagement d'envergure et sur les opérations d'équipements publics) (cf. 1.7) Filière bois énergie (en partenariat avec la FIBOIS) Filière photovoltaïque (partenariats à mettre en place) Filière solaire (projet de cadastre solaire à l'échelle de l'Oise) Récupération de chaleur dans les eaux usées (en partenariat avec VEOLIA) Production d'hydrogène local, en se basant sur la production d'électricité verte Appliquer les principes généraux de la séquence ERC identifié dans l'évaluation environnementale <p>• Recenser et synthétiser les études de production EnR&R du territoire</p>	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD Partenaire CCLVD</p>
2025	<p>Planter de manière raisonnée de nouveaux méthaniseurs sur le territoire, afin de s'orienter vers l'indépendance énergétique en gaz</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un comité technique dédié au développement de la méthanisation et les méthaniseurs sur le territoire (avec la Chambre d'Agriculture, le Syndicat Agricole, etc.) Étudier la viabilité économique de l'implantation de nouveaux méthaniseurs sur le territoire Étudier la viabilité de l'implantation de méthaniseurs en lien avec les déchetteries (SMDO) Définir des usages et des objectifs spécifiques pour les espaces agricoles, afin de mieux encadrer les projets de méthanisation et d'éviter que cette activité ne viennent diminuer la production agro-alimentaire 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD Partenaire Conseil départemental</p>
2025	<p>Renforcer les réseaux de transports d'électricité et de gaz pour accueillir la production d'EnR</p> <ul style="list-style-type: none"> Transport d'électricité : renforcer les capacités des postes sources (d'un point de vue technique et réglementaire) Distribution d'électricité : augmenter la capacité d'injection d'électricité produite par les particulier (cf. action 1.7) Gaz : étudier les capacités d'injection de biométhane 	<p>PILOTE</p> <p>ENEDIS, GRDF et SICAE</p>



Financements

DREAL, Région Hauts-de-France (FRATRI cadre 2), SEM Energie Hauts-de-France, Plan de relance (résilience des réseaux électriques)



Partenaires

Communes, SEM Energie Hauts-de-France, CCI, ENEDIS, GRDF, VEOLIA, SEZEO, SE60, SICAE, SMDO, CD2E, etc.



Services techniques de la CCLVD

Étude globale de potentiels EnR&R
50 000€



Indicateurs de réussite

- Études de potentiel EnR&R réalisées
- Comité technique sur la méthanisation mis en place
- Augmentation de la part des EnR&R dans le mix énergétique du territoire
- Adaptation des réseaux



Préserver la qualité de l'air extérieur sur le territoire

2022

Sensibiliser les habitants sur le lien entre pollution de l'air et santé

- Communiquer aux habitants les gestes à avoir lors des épisodes de pollution en relayant les guides régionaux et nationaux
- Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques sportives, en lien avec la qualité de l'air (par exemple limiter les activités physiques près des grands axes routiers)
- Sensibiliser les habitants sur les pollutions engendrées par les systèmes de chauffage bois

PILOTE



CCLVD

2023

Informers les habitants et les professionnels sur les pollutions et risques engendrés par le brûlage à l'air libre des déchets verts et autres

- Mener des campagnes de sensibilisation régulières (plaquettes dans les boites aux lettres) auprès des habitants sur les conséquence du brûlage des déchets sur la qualité de l'air, et sur les solutions pour ces déchets : compostage, apport en déchetterie, etc.
- Mener également des campagnes de sensibilisation auprès des professionnels
- Établir un partenariat avec les gendarmes et les policiers pour renforcer les contrôles

PILOTE



CCLVD

2023

Éviter l'exposition des populations à la pollution de l'air dans zones à risque

- Identifier dans le SCOT les zones où la construction d'établissements accueillant du public sensible (maisons de retraite, hôpitaux, écoles, etc.) est proscrite (abords des grands axes routiers, des zones industrielles, etc.)
- Identifier des espèces bio-accumulatrices à planter près des zones urbaines sensibles

PILOTE



CCLVD et communes

2024

Mener une réflexion sur le choix des plantes lors des aménagements publics

- Inscrire dans le SCoT une liste des espèces végétales adaptées pour une plantation urbaine durable (non allergène, locale, favorisant la biodiversité, etc.)
- Encourager le choix de plantes à caractère non allergène lors des opérations d'aménagement, selon la classification proposée dans le SCoT
- Encourager la diversification des essences plantées, afin de diminuer la concentration en pollen d'une même espèce dans l'air
- Refuser les alignements d'espèces monospécifiques et l'inscrire au SCoT

PILOTE



CCLVD et communes

 **Financements**

ADEME, Atmo Hauts-de-France, FEDER, Agence de l'eau

 **Partenaires**

Communes, gendarmeries, Atmo, APPA, DREAL, ARS, CPIE, CCI, Chambre d'agriculture, CBNBL, etc.



Services techniques de la CCLVD + service communication

Campagne de comm santé 5 000€
Campagne de sensibilisation brûlage de déchets 10 000€



Indicateurs de réussite

- Nombre d'habitants sensibilisés au lien entre qualité de l'air et santé
- Campagne de sensibilisation sur le brûlage de déchets menée
- Zones sensibles identifiées dans le SCoT
- Inventaire des espèces bio-accumulatrices réalisé
- Liste des espèces allergènes inscrite au SCoT
- Diminution de la plantation d'essences fortement allergènes sur le territoire

AXE 4



Se développer en soutenant l'économie bas-carbone

► Déclinaison opérationnelle

Action 1 : Soutenir le développement des commerces et services locaux et durables

Action 2 : Accompagner les entreprises industrielles et tertiaires dans leur transition écologique

Action 3 : Réduire la production de déchets sur le territoire

Action 4 : Faciliter la collecte des déchets et la dépose en déchetterie

Action 5 : Développer le marché de l'économie circulaire et solidaire sur le territoire



► Objectifs stratégiques chiffrés

INDUSTRIE	Objectif 2030	Objectif 2050
Consommations d'énergie	116 GWh	80 GWh
Emissions de GES	15 866 tCO2e	6 408 tCO2e

TERTIAIRE	Objectif 2030	Objectif 2050
Consommations d'énergie	50 GWh	34 GWh
Emissions de GES	5 680 tCO2e	2036 tCO2e



Accompagner les entreprises, commerces et les industries dans leur transition environnementale et énergétique

2022

Structurer le réseau des acteurs de la consommation responsable locale déjà en place sur le territoire de la CCLVD

- Identifier et cartographier l'offre existante de commerces et de services locaux déjà présents sur le territoire (producteurs bio, AMAP, paniers paysans, commerces éthiques, artisans locaux, etc.)
- Diffuser cette liste et cartographie dans les journaux locaux et sur les sites des communes et de la CCLVD
- Mettre en lien ces acteurs pour impulser une dynamique d'entraide et de partage d'expérience, et développer les systèmes d'échanges locaux (mutualiser les parcours de livraisons, mutualiser du matériel, échanger des services, etc.) en partenariat avec la CCI et la CMA

PILOTE



CCLVD

2024

Promouvoir les savoir-faire locaux (artisanat, commerces de proximité, producteurs) auprès des consommateurs du territoire

- Communiquer sur la consommation locale et artisanale en réalisant des articles dans le journal local et sur le site de la CCLVD et en les relayant aux différents communes
- Animer des temps pédagogiques lors d'évènements, marchés, salons etc.
 - Sur l'intérêt d'une consommation locale, artisanale
 - Sur les manières de consommer plus durablement
- Organiser des rencontres entre les producteurs et les consommateurs

PILOTE



CCLVD

2030

Étudier la possibilité d'implanter sur le territoire une maison des producteurs

- Étudier la reproductibilité de l'exemple réussi de la coopérative de Creil « Créons la Coop »
- Réfléchir aux usages de cette maison de producteurs : supermarché coopératif, boutiques éphémères, point d'information sur les savoir-faire locaux, formations, etc.
- Réfléchir à la possibilité d'y intégrer un programme d'insertion professionnelle, en partenariat avec Mission Locale et Pôle Emploi
- Identifier un lieu existant, disponible et adapté pour implanter cette maison des producteurs

PILOTE



CCLVD

Financements

ADEME, département Oise, Région Hauts-de-France



Partenaires

Communes du territoire, Mission locale, Pôle emploi, CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat, etc.



Services techniques de la CCLVD + service communication + service SIG

€

Campagne de communication 5 000€
Animation lors d'évènements 1 000€



Indicateurs de réussite

- Réseau des acteurs de la consommation locale identifié et cartographié
- Communication sur les savoir-faire locaux réalisée
- Nombre d'animations organisées sur la consommation locale
- Nombre d'habitants sensibilisés
- Étude maison de producteurs réalisée



Accompagner les entreprises, commerces et les industries dans leur transition environnementale et énergétique

2023-2026

Encourager le développement des rencontres inter-entreprises, en s'appuyant sur la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale

- Identifier les entreprises clés et leurs relais (groupements d'entreprises, Centres de Jeunes Dirigeants, gestionnaires de zones d'activités, etc.) et les informer sur la démarche PCAET
- Partager les bonnes pratiques des entreprises proactives (sur le territoire ou sur des territoires voisins) lors de rencontres de retours d'expériences (méthodes de récupération d'énergie, etc.)
- Organiser des rencontres inter-entreprises (workshop, etc.), par exemple l'intégration des EnR, l'amélioration des process, etc.
- Communiquer sur les aides proposées sur le territoire et à l'échelle nationale, notamment le plan France Relance, ou encore les aides pour la transition de la mobilité des entreprises



PILOTE



CCI

2023-2026

Accompagner la rénovation énergétique du parc tertiaire, selon le décret tertiaire

- Recenser les diagnostics énergétiques existants sur les entreprises afin de mieux comprendre les besoins de rénovation du parc tertiaire
- Réaliser des pré-diagnostic environnementaux au sein des entreprises ou encourager la réalisation de bilans d'émissions de GES
- Encourager les entreprises à se fixer des objectifs ambitieux en termes de réduction des consommations énergétiques en visant par exemple l'obtention charte environnementale ou certification qualité (EnVol, certifications ISO 14001 ou 50001, etc.)



PILOTE



CCI

2030

Développer l'écosystème local en s'appuyant sur l'Ecologie Industrielle Territoriale

- Encourager les synergies, les mutualisations et l'accentuation des échanges entre les entreprises du territoire en particulier les industries (mutualisation des achats, valorisation des déchets, projets d'autoconsommation collective, échanges de services, mise en relation producteurs / consommateurs, réponse groupée à un marché, etc.)
- Favoriser une communication positive sur le territoire pour participer à le rendre attractif pour les entreprises



PILOTE



CCI

Financements



ADEME, France Relance (Agir pour la transition écologique)



Partenaires

Communes du territoire, ADEME, SE60, CMA, CAPEB, entreprises, Agence de l'Eau, etc.

Services techniques de la CCLVD



Indicateurs de réussite

- Nombre de rencontres inter-entreprises organisées
- Nombres d'industries sensibilisées
- Nombre de pré-diagnostic environnementaux ou énergie réalisés dans des entreprises
- Nombre d'entreprises engagées dans une rénovation thermique
- Pôles d'attractivité créés
- Nombre de démarches ou initiatives en matière d'économie circulaire portées par les entreprises ou le monde économique - SRADET



Réduire la production de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire et le réemploi

2022-2030

Sensibiliser les commerçants et les habitants sur les modes de consommations moins impactants (aliments en vrac, marché de l'occasion et du réemploi, utilisation de produits non toxiques, etc.)

- Communiquer sur la réduction des déchets à la source via des articles sur le site de la CCLVD et en les relayant aux différents communes
- Communiquer sur l'offre en réemploi sur le territoire, via des articles dans les journaux locaux et sur les sites de la CCLVD et de ses communes
- Sensibiliser les commerçants afin de développer le commerce durable (réduction des emballages, consignes, etc.), en partenariat avec la CCI
- Poursuivre les actions des ambassadeurs du tri sur le territoire
- Valoriser la non-collecte des biodéchets (location de broyeuse tondeuse mulcheuse, vente de composteurs, développement du compostage collectif, etc.)

PILOTE



CCLVD

2024

Développer des partenariats pour optimiser le recyclage des déchets issus des activités du bâtiment, dans une démarche d'économie circulaire

- Développer les « chantiers circulaires » (évaluation des ressources réutilisables dans les chantiers, déconstruction et réemploi local de ces ressources, recyclage de l'enrobé dans les travaux d'assainissement, réutilisation des eaux d'exhaure dans le cadre de constructions en sous-sol, déploiement de circuits de valorisation locale des matériaux)
- Développer un outil numérique permettant la généralisation de l'économie circulaire sur les chantiers du territoire



CCLVD Facilitateur

PILOTE



Fédérations Professionnelles

2025

Étudier la pertinence de la mise en place d'une tarification incitative pour encourager les ménages à réduire leur quantité de déchets

- Élaborer un benchmark pour évaluer la pertinence et les impacts positifs et négatifs d'une telle mesure (réduction de la quantité des déchets, réduction de la fréquence de passage des camions de collecte, augmentation des dépôts sauvages, etc.)
- Engager une concertation pour récolter l'avis des habitants à ce sujet
- Définir les modalités d'une tarification incitative pertinente pour le territoire
 - Ajoutée à la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (Teom ou Reom) ?
 - Calculée en fonction du poids, du volume, ou de la fréquence d'enlèvement ?

PILOTE



CCLVD

Financements

Région Hauts-de-France (FRATRI cadre 6), ADEME (fonds économie circulaire)



Partenaires

Communes du territoire, CITEO, SMDO, région, ADEME, CCI, CMA, etc.



Services techniques de la CCLVD + service communication

€

Étude tarification incitative 10 000€



Indicateurs de réussite

- Nombre d'habitants sensibilisés sur la réduction des déchets
- Nombre de chantiers circulaires lancés
- Benchmark sur la tarification incitative réalisé
- Concertation habitante engagée
- Modalités de la tarification incitative définies
- Réduction de la quantité de déchets récoltés sur le territoire
- Pourcentage de la population intercommunale couverte par la tarification incitative - SRADET



Réduire la production de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire et le réemploi

2022

Sensibiliser les habitants sur le recyclage des déchets

- Réaliser une campagne de communication sur le tri et la valorisation des différentes typologies de déchets
- Organiser des visites de sites de valorisation pour les habitants volontaires
- Installer dans les déchetteries des bennes destinées à des objets ou matériaux en état correct, qui pourront être récupérés par les ressourceries du territoire
- Encourager les initiatives citoyennes de type « 1 jour 1 déchet » ou encore les « Clean Walk » (collecte de déchets en marchant), comme celles organisées par les ambassadrices du tri de la CCLVD
- Poursuivre le projet de recyclerie mobile, lancé par la SOR



PILOTE



SMDO et SOR

2025

Développer le maillage de déchetteries du territoire et faciliter la dépose en déchetterie des entreprises, afin d'éviter les dépôts sauvages

- Réaliser un diagnostic des pratiques actuelles des entreprises en terme de dépôt des déchets (nombre d'entreprises professionnelles sur le territoire et sur les territoires limitrophes, fréquentation des entreprises, etc.) Étudier la possibilité de rendre les déchetteries gratuites pour les entreprises
- Créer des créneaux dédiés aux professionnels (particulièrement en soirée)
- Mettre en place des déchetteries réservées aux professionnels
- S'assurer du respect de la réglementation en vigueur sur la traçabilité des déchets issus de l'activité professionnelle (à partir du 1^{er} janvier 2022, de nouvelles sanctions pénales sont prévues pour les professionnels ne respectant pas cette règle de traçabilité des déchets)



PILOTE



CCI et
Fédérations
Professionnelles

€ **Financements**

ADEME (étude faisabilité des déchetteries professionnelles), Éco-organismes

Partenaires

CCLVD, Communes du territoire, CCI de l'Oise, CITEO



Services techniques de la CCLVD + service communication



Indicateurs de réussite

- Projet de recyclerie mobile finalisé
- Bennes destinées au réemploi installées dans les déchetteries
- Nombre de « Clean Walk » organisées
- Créneaux dédiés aux professionnels mis en place dans les déchetteries
- Réduction des dépôts sauvages constatée
- Tonnages des déchets ménagers et assimilés produits et collectés (t/an) – SRADET
- Tonnages des déchets produits par les activités économiques (t/an) - SRADET



Réduire la production de déchets sur le territoire et développer l'économie circulaire et le réemploi

2023

Identifier les acteurs de l'économie circulaire et encourager le développement de ce marché sur le territoire

- Identifier et cartographier l'ensemble des acteurs de la réparation et du réemploi déjà en place sur le territoire, et diffuser cette carte sur les sites de la CCLVD et de ses communes
- Identifier les lieux opportuns sur chaque commune pour recevoir une structure de type ressourcerie, afin de créer un maillage sur le territoire (en lien par exemple avec les déchetteries)
- Inciter des acteurs associatifs ou des entreprises à développer ce type de lieu

PILOTE



CCLVD

2024

Sensibiliser les habitants et les entreprises du territoire sur les modes de consommation alternatifs, l'économie circulaire, le réemploi

- Promouvoir les lieux de l'économie circulaire du territoire, recycleries, associations de réparation, etc.
- Proposer des retours d'expériences d'initiatives d'économie circulaire réussies
- Proposer dans les centres-villes et centre-bourgs, des foires du réemploi, dans des espaces assez vastes pour réunir toutes les ressourceries du territoire, et accueillir des équipes de réparateurs, associations, public
- Communiquer sur l'économie collaborative et de partage entre particuliers

PILOTE



CCLVD

2025

Développer une plateforme de mise en lien des acteurs pour que les déchets des uns deviennent les ressources d'autres

- Commencer par créer un « observatoire » de la réparation et du réemploi, recensant tous les acteurs et les structures du territoire
- Recenser les plateformes d'économie circulaire déjà existantes, sur des territoires voisins, à l'échelle régionale ou à l'échelle nationale
- Développer sur ces modèles une plateforme d'économie circulaire propre au territoire, idéalement en partenariat avec les collectivités limitrophes



CCLVD
Facilitateur

PILOTE



Sud Oise Recyclerie

Financements



CITEO (Circular Challenge), ADEME (fonds économie circulaire), région Hauts-de-France (FRATRI, cadre 6)



Partenaires

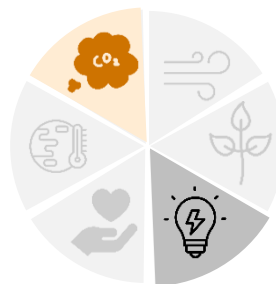
Communes du territoire, déchetteries, CCI, Sud Oise Recyclerie, réseau Cartéco, etc.



Services techniques de la CCLVD + service communication + service SIG

€

Foire du réemploi 5 000€
Campagne de communication 5 000€



Indicateurs de réussite

- Cartographie des acteurs du réemploi réalisée
- Nombre de nouveaux espaces de réparation et réemploi installés sur le territoire
- Nombre de nouvelles initiatives d'économie circulaire lancées sur le territoire
- Campagne de sensibilisation réalisée
- Nombre de foire du réemploi mises en place
- Plateforme d'économie circulaire développée

AXE 5



Vers l'exemplarité de la collectivité

► Déclinaison opérationnelle

Action 1 : Coordonner et animer la transition climatique et énergétique sur le territoire (**voir axe transversal**)



Action 2 : Créer une cellule de gestion optimisée et mutualisée de la transition écologique de la CCLVD



Action 3 : Rénover et construire de manière exemplaire les bâtiments de la collectivité, sur les aspects de performance énergétique et de déploiement des EnR&R



Action 4 : Mettre en place une stratégie de mobilité inter-structures, afin de réduire les déplacements carbonés des agents et des élus



Action 5 : Accompagner les communes dans la collecte et la valorisation des déchets



Action 6 : Poursuivre et promouvoir une politique publique d'achats responsables



► Objectifs stratégiques chiffrés

TERTIAIRE	Objectif 2030	Objectif 2050
Consommations d'énergie	50 GWh	34 GWh
Emissions de GES	5 680 tCO2e	2 036 tCO2e



Augmenter la performance énergétique et environnementale du patrimoine public et réduire les consommations

2022

Mettre en place une cellule de gestion optimisée et mutualisée de la transition écologique (construction sobre, rénovation énergétique, réduction et amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public, utilisation des EnR&R, politique d'achats, etc.)

- Identifier les services et agents participants à cette cellule
- Former ces agents aux enjeux de la transition écologique, et en particulier aux enjeux de la rénovation énergétique du patrimoine bâti
- Définir les modalités de la cellule (fréquence de rencontre, gouvernance, etc.)
- Centraliser et diffuser les retours d'expériences

PILOTE



CCLVD et communes

2024

Sensibiliser les agents, les élus et les occupants des bâtiments à la sobriété énergétique et matérielle

- Mettre en place une formation annuelle des élus et des agents de la CCLVD et de ses communes aux enjeux de la sobriété énergétique et matérielle
- Dispenser également cette formation aux habitants du parc de logements de la collectivité
- Élaborer un livret d'accueil présentant les comportements à adopter pour optimiser les économies d'énergie
- Diffuser ce livret au sein de la CCLVD, de ses communes, et auprès des habitants du parc de logements de la collectivité

PILOTE



CCLVD

2025

Organiser des visites de sites et des retours d'expériences entre les communes

- Recenser les projets de rénovation ou de construction exemplaires sur le territoire
- Favoriser l'exemplarité des bâtiments communaux grâce à l'emploi de matériaux biosourcés pour l'isolation
- Grâce à la cellule de gestion optimisée, mettre en place des visites de site en invitant tous les élus et services de la CCLVD et de ses communes, en lien avec les thématiques de la construction et de la rénovation

PILOTE



CCLVD

€ **Financements**

Partenaires

Communes du territoire, SE60



1 cellule dédiée



Indicateurs de réussite

- Cellule de gestion optimisée mise en place
- Nombres d'élus et d'agents sensibilisés
- Livret d'accueil sur les économies d'énergie réalisé
- Nombre de visites de sites menées avec les agents et les élus concernés



Formation annuelle 5 000€
Livret d'accueil 1 000€



Augmenter la performance énergétique et environnementale du patrimoine public et réduire les consommations

2022	<p>Évaluer l'audit énergétique du patrimoine bâti réalisé en 2017</p> <ul style="list-style-type: none"> • Catégoriser les actions définies dans l'audit énergétique de 2017 : celles qui ont été réalisées, celle qui sont en cours, celle qui n'ont pas été traitées • Prioriser les actions qui n'ont pas encore été mises en place • Définir une feuille de route (plan pluriannuel d'investissement et d'intervention) pour rénover les bâtiments communaux 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD</p>
2022	<p>Adopter une logique environnementale dans la commande publique pour encourager les pratiques vertueuses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un document "cadre" pour la qualité environnementale de ses bâtiments : référentiel, charte, cahier des charges modèles intégrant des obligations concernant les aspects climat-air-énergie des projets de construction et de rénovation • Établir des clauses environnementales dans les marchés publics • Favoriser les entreprises labellisées ou engagées dans des démarches vertueuses dans les critères d'attribution de la commande publique • Systématiser l'intégration d'une étude EnR concernant le patrimoine de l'EPCI et des communes 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD PILOTE</p>
2022-2030	<p>Améliorer le bilan énergétique de la compétence gestion de l'eau et assainissement, compétences les plus impactantes en termes d'émission de gaz à effet de serre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des scénarii de réduction de ce bilan énergétique (amélioration de l'efficacité énergétique des process de traitement des eaux, passage en énergies renouvelables, etc.) • Statuer sur un scénario et élaborer un plan d'actions pour l'atteindre 	<p>CCLVD</p>



Financements

ADEME, Région Hauts-de-France, Fonds Européens, SPEE Hauts-de-France, Plan de Relance (« Rénovation énergétique des bâtiments publics »)



Partenaires

Communes du territoire, région, SPEE Hauts-de-France, etc.



1 cellule dédiée



Indicateurs de réussite

- Évaluation de l'audit énergétique réalisée
- Plan pluriannuel d'investissement et d'intervention mis en place
- Document cadre rédigé
- Clauses environnementales ajoutées dans les marchés publics
- Nombre de bâtiments intercommunaux rénovés
- Plan d'action sur la compétence eau élaboré



Évaluation de l'audit énergétique 5 000€
Rédaction document cadre 10 000€



Interroger les besoins et les modes de déplacements des agents et des élus

2023	<p>Élaborer un Plan de Déplacements Inter-Administration (PDiA)</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête interne pour connaître les pratiques et les besoins des élus et des agents de la CCLVD et de ses communes Mettre en place des actions en faveur du covoiturage, en s'appuyant sur la plateforme Covoitur'Oise et sur les aides au covoiturage de la région Mettre en place des actions pour favoriser l'usage du vélo (mise à disposition des vélos pour le personnel des mairies, communauté de communes, police municipale, mise en place de l'indemnité kilométrique vélo, etc.) 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD</p>
2024	<p>Encourager les agents et les élus à réduire leurs déplacements et à pratiquer l'écomobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer une formation annuelle sur l'écoconduite Sensibiliser au changement des pratiques de mobilité vers les mobilités douces pour le personnel communal et intercommunal (mobilités actives, covoiturage, transports en commun quand c'est possible, etc.) Mettre en œuvre ou pérenniser le télétravail et la visioconférence <ul style="list-style-type: none"> Équiper les agents et les élus d'ordinateurs portables, casques, micro, etc. Poursuivre l'équipement des locaux de la CCLVD pour permettre la visioconférence Promouvoir la possibilité de visio-conférence auprès des agents de la CCLVD et des communes et auprès des prestataires extérieurs pour l'organisation de réunions 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD</p>
2025	<p>Renouveler le parc de l'EPCI avec des véhicules moins carbonés</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un audit énergétique et environnemental de la flotte de véhicules de l'EPCI Assurer l'entretien des véhicules pour limiter la pollution de l'air Définir une feuille de route pour le renouvellement de la flotte de véhicules de l'EPCI pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces derniers Convertir progressivement la flotte de véhicules (en particulier les véhicules de collecte de déchets) en fonction des nouvelles énergies produites sur le territoire (électrique, bio-GNV, etc.) et du déploiement des points d'approvisionnement 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD</p>

Financements
 Financement de la région (FRATRI, cadre 5), CEE Moebuis (aide à l'achat de bus électriques), Banque des territoires

Partenaires
 Communes du territoire, SE60

Services techniques de la CCLVD

PDiA 40 000€
 Formation écoconduite 400-900€
 Audit énergétique flotte 10 000€
 Véhicule décarboné environ 20 000€



Indicateurs de réussite

- Plan de déplacement inter-administration réalisé
- Nombre d'agents formés à l'écoconduite
- Évolution du nombre de jours de télétravail moyen effectué par agent
- Audit énergétique des véhicules réalisé
- Nombres de véhicules remplacés par des solutions moins carbonées
- Part des véhicules propres dans le parc roulant - SRADET



Engager la collectivité dans une consommation responsable et durable

2022

Sensibiliser les agents et les élus au tri

- Sensibiliser les agents au tri du papier et à la réduction des impressions (bilans des consommations de papiers, mise en place de quotas d'impressions)
- Poursuivre la dématérialisation dans les procédures administratives internes de la collectivité
- Solliciter des kits éco-responsables (éco-cups, gourdes en métal, paille en métal, etc.) auprès du SMDO, ou acquérir un kit propre pour les différents évènements et réunions de la communauté de communes et supprimer les gobelets
- Organiser des interventions régulières et répétées pour former les agents au tri et aux enjeux de la réduction des déchets (en partenariat avec CITEO)

PILOTE



CCLVD

2023

Faciliter le compostage par la mise à disposition de composteurs sur les lieux de travail

- Acheter et mettre en place des composteurs sur les lieux de travail (mairies, bâtiments administratifs, écoles du territoire, etc.)
- Sensibiliser les usagers à la bonne utilisation du compost, grâce à des infographies affichées à proximité des composteurs
- Améliorer la valorisation du compost produit (utilisation dans les espaces verts, dons aux habitants, etc.)

PILOTE



CCLVD

€ **Financements**



Partenaires

Communes du territoire, SMDO, CITEO, écoles du territoire, etc.

Services techniques de la CCLVD



Indicateurs de réussite

- Évolution de la consommation de rames de papier de la CCLVD
- Nombre d'interventions de CITEO organisées
- Nombre d'agents formés
- Nombre de composteurs mis en place
- Réduction des déchets de la CCLVD
- Nombre de démarches ou initiatives en matière d'économie circulaire portées par les collectivités - SRADET

€

Campagne de sensibilisation 5 000€
Kit éco-responsable 50€/unité
Composteur 100€/unité



Engager la collectivité dans une consommation responsable et durable

2022	<p>Former et sensibiliser les agents de la communauté de communes sur les sujets du développement durable et de la consommation responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des sessions de formation Rédiger une charte « agent responsable » et la diffuser auprès des services Organiser des rencontres de partage et de retours d'expérience entre les communes, l'EPCI, et tout autre acteur intéressé 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD</p>
2022	<p>Intégrer des clauses environnementales dans la commande publique</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier les achats ayant un fort impact environnemental Accompagner les directions prescriptives de ces marchés dans la définition du besoin et l'identification de potentielles clauses environnementales Mettre en œuvre des clauses environnementales et sociales dans ces achats avec intégration de l'enjeu « climat-air-énergie » Favoriser les entreprises labellisées ou engagées dans des démarches vertueuses dans les critères d'attribution (cf axe 5 action 3) 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD</p>
2024	<p>Mettre en place une charte d'achats responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir une analyse fine des achats de la CCLVD aujourd'hui (postes d'achat principaux, fournisseurs et acheteurs) Rédiger la charte d'achats responsables Mettre en place un temps de présentation de la charte aux agents et aux élus 	<p>PILOTE</p> <p>CCLVD</p>
2022-2030	<p>Développer les produits bio, locaux et de saison au sein des cantines scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Relancer une sensibilisation auprès des communes (détentrices de la compétence) à l'intérêt de l'insertion du bio dans la restauration collective Inciter les communes à se faire accompagner par Bio en Hauts-de-France et A PRO BIO, pour insérer un minimum de 20% de bio dans les cantines et se fournir de saison à l'aide des outils existants (outil « Approlocal ») 	<p>PILOTE</p> <p>Communes</p>

Financements

Bio en HdF, A PRO BIO, Plan de Relance (« Développer une alimentation saine durable et locale dans les cantines scolaires »)

Partenaires

Communes du territoire, cantines scolaires, Bio en Hauts-de-France, A PRO BIO, Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, etc.

Services techniques de la CCLVD



Indicateurs de réussite

- Nombre de sessions de formation organisées lors de commissions
- Charte d'achats responsables rédigée
- Nombre de marchés publics intégrant des clauses environnementales
- Évolution de la part du bio et du local dans les cantines scolaires

Sessions de formation 5 000€
Charte d'achat responsable 10 000€



Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-1

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : communication

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Airion

Coordonnées X : 49.426543 Coordonnées Y : 2.414067

Masse d'eau superficielle concernée : 219 (Arré)



Objectifs de l'action :

La zone humide du ru d'Airion, d'une superficie de 9650 m², a été identifiée par l'étude des zones humides du bassin-versant de la Brèche menée en 2012-2013, en tant que peupleraie avec sous étage à mégaphorbiaie, frênaie, prairies et eaux. Son alimentation fluviogène est directement liée aux nappes d'accompagnement de l'Arré et du ru d'Airion. Des enjeux ont été identifiés sur le site tels que la restauration des fonctionnalités de la zone humide, notamment de réservoir de biodiversité à travers la diversification des habitats ainsi que la sensibilisation à l'environnement auprès du grand public. La commune souhaiterait par ce projet mettre en valeur le site en propriété communale, d'un point de vue écologique, mais aussi d'un point de vue pédagogique. Des propositions d'aménagement ont été élaborées en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires (SMBVB, Fédération de Pêche de l'Oise, AAPPMA Avrechy).

Contenu de l'action :

L'action sera ciblée sur la propriété communale de la commune d'Airion, soit 9650 m² répartis le long de l'Arré et du ru d'Airion. Suite à l'abattage de la peupleraie, les travaux consisteront en un terrassement de la zone humide afin de permettre une meilleure connexion rivière/marais ainsi que de retrouver une couverture végétale diversifiée et caractéristique des zones humides. Des essences d'arbres (saule, aulne glutineux etc.) adaptées aux milieux humides seront implantées. L'objectif de l'action est de restaurer les fonctionnalités du marais ainsi que d'en faire un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement (pose de panneaux pédagogiques).

Liste des documents annexés à la fiche action **Porté à connaissance du projet de restauration des milieux aquatiques à Airion – juillet 2019**

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2024
Nombre de surface communale avec une gestion adaptée	0	9650 m ²

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **01/01/2021**

Durée prévisionnelle : **1 an (travaux)**

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : **40 000** Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
	40 000				



CTEC BRECHE — Restauration des milieux aquatiques à Airion

Plan de financement prévisionnel (restauration)

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune d'Airion	8 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	32 000	80

Autres observations :

Le coût des travaux reste à l'heure actuelle qu'une hypothèse, basée sur des moyennes de coût et sur ce qui est envisageable pour le maître d'ouvrage.

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : COMMUNE D'AIRION

Adresse : 1, rue du Moulin Code postal 60600 ville : AIRION

N° SIRET : 216 000 067 00019

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Sandrine DRETZ

Qualité : Maire de la commune d'Airion

Téléphone : 03 44 50 04 02 Adresse mail : mairie.airion@orange.fr, sandrinedretz.1972@gmail.com

PARTENAIRES TECHNIQUES : SMBVB, CENP

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : CENP



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides sur la Brèche aval

Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-2

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : communication...

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Bailleva, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Liancourt, Rantigny

Coordonnées X : ... Coordonnées Y : ...

Masse d'eau superficielle concernée : 220 (Brèche aval), 220-H2073000 (Béronnelle)



Objectifs de l'action :

Les communes de Bailleval, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Liancourt et Rantigny présentent de nombreuses zones humides sur leur territoire, en bord de Brèche et de la Béronnelle inférieure. Ces secteurs restent relativement méconnus quant à leur potentiel écologique et ne sont actuellement pas valorisés. Afin de travailler à une échelle géographique cohérente et garantir une continuité écologique entre les milieux, cette action portera sur 5 communes. Ces communes souhaiteraient, par ce projet, mettre en valeur leurs zones humides d'un point de vue écologique, mais aussi d'un point de vue pédagogique. L'objectif de l'action est donc tout d'abord de définir le potentiel écologique des différents sites puis de proposer plusieurs scénarios d'aménagement et de restauration. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Contenu de l'action :

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude. Elle concernera l'ensemble des zones humides des communes de Bailleval (130,88 Ha), Breuil-le-Sec (74,53 Ha), Breuil-le-Vert (166,87 ha), Liancourt (91,10 Ha) et Rantigny (56 Ha) soit environ 525,79 hectares, répartis le long de la Brèche et de la Béronnelle inférieure. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs communaux (attention particulière sur le marais communal de Breuil-le-Sec qui abrite plusieurs espèces patrimoniales). Pour cela, un diagnostic des milieux sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique et des souhaits des communes et des partenaires. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Liste des documents annexés à la fiche action « Note patrimoine naturel marais de Breuil-le-Sec – 2018 »

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2025
Nombre de diagnostic écologique réalisé	0	5
Nombre de sites couverts par un plan de gestion	0	5
Nombre de surface communale avec une gestion adaptée	0	45 Ha

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **2020**

Durée prévisionnelle : **2 ans** (étude et travaux)

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : **495 000** Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros TTC)						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bailleval	40 000	50 000	50 000			
Breuil-le-Sec	25 000	50 000	50 000			
Breuil-le-Vert	50 000	50 000				
Liancourt	30 000	30 000				
Rantigny	20 000	50 000				



Plan de financement prévisionnel (étude, travaux) :

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Communes de Bailleval, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Liancourt et Rantigny	99 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	396 000	80

Autres observations :

Pour des raisons pratiques, l'étude sera portée par le SMBVB. Cela simplifiera les aspects administratifs. Le coût des travaux reste à l'heure actuelle qu'une hypothèse, basée sur des moyennes de coût et sur ce qui est envisageable pour le maître d'ouvrage.

IDENTIFICATION DES MAITRES D'OUVRAGE

Pour la commune de Bailleval

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE BAILLEVAL

Adresse : 1 rue du Cimetière Code postal 60140 Ville : BAILLEVAL

N° SIRET : 216 000 067 00019

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Olivier FERREIRA

Qualité : Maire de la commune de Bailleval

Téléphone : 03 44 73 29 14 Adresse mail : oli.ferreira@wanadoo.fr

Pour la commune de Breuil-le-Sec

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE BREUIL-LE-SEC

Adresse : Rue de la Mairie Code postal 60840 Ville : BREUIL-LE-SEC

N° SIRET : 216 001 065 00012

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Francine PELTIER

Qualité : Adjointe au maire de Breuil-le-sec

Téléphone : 03 44 50 10 24 Adresse mail : francine.peltier.mairie@orange.fr

Pour la commune de Breuil-le-Vert

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE BREUIL-LE-VERT

Adresse : 8, rue du Moulin Code postal 60600 Ville : BREUIL-LE-VERT

N° SIRET : 216 001 073 00016

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Jean-Philippe VICHARD

Qualité : Maire de la commune de Breuil-le-Vert

Téléphone : 03 44 78 35 00 Adresse mail : jpvmaireblv@free.fr

Pour la commune de Liancourt

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE LIANCOURT

Adresse : 232, rue Jules Michelet - BP 70209 Code postal 60140 Ville : LIANCOURT

N° SIRET : 216 003 574 00011

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Thierry BALLINER

Qualité : Adjoint au Maire de Liancourt

Téléphone : 03 44 73 30 11 Adresse mail : thierry.balliner@free.fr



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides sur la Brèche aval

Pour la commune de Rantigny

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE RANTIGNY

Adresse : 13 Rue Anatole France Code postal 60290 ville : RANTIGNY

N° SIRET : 216 005 181 00013

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Eric MONARD

Qualité : Responsable des Services Techniques

Téléphone : 03 44 73 03 37 Adresse mail : emonard.rantigny@orange.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : SMBVB, CENP

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : CENP



Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-4

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : ...

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Bulles

Coordonnées X : ... Coordonnées Y : ...

Masse d'eau superficielle concernée : FRHR218 (Brèche amont)



Objectifs de l'action :

Le marais de Bulles a été identifié dans l'étude de délimitation des zones humides de 2012 comme une zone humide prioritaire, à fort intérêt. Les connaissances sur ce secteur restent cependant encore limitées. L'objectif est donc de réaliser un diagnostic complet du site et d'élaborer ensuite un plan de gestion.

Contenu de l'action :

L'action comprend la réalisation d'un diagnostic en vue d'établir un plan de gestion. En parallèle, une étude hydrogéologique couplée à l'équipement du site en matériel de suivi des niveaux d'eau et d'évolution des précipitations sera menée.

Liste des documents annexés à la fiche action ...

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2023
Réalisation du plan de gestion	Non réalisé	Réalisé

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : 2020

Durée prévisionnelle : 4 ans

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 63 000 Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros TTC)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
20 000 (diagnostic et élaboration du plan de gestion)		20 000 (étude hydrogéologique)	23 000 (mise en œuvre du plan de gestion)		

Plan de financement prévisionnel

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : CENP ou autre financeur	12 600	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	50 400	80

Autres observations :

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE PICARDIE

Adresse : 1 place Ginkgo Code postal 80480 ville : DURY

N° SIRET : 381 226 406 00035



CTEC BRECHE — Etude et restauration des zones humides de Bulles

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Emmanuel DAS GRACAS

Qualité : Responsable antenne Oise

Téléphone : ... Adresse mail : e.dasgracas@conservatoirepicardie.org

PARTENAIRES TECHNIQUES :

ANIMATION SUPRALocale (si existante) :



Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-5

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : ...

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Bailleval

Coordonnées X : ... Coordonnées Y : ...

Masse d'eau superficielle concernée : FRHR220 (Brèche aval)



Objectifs de l'action :

Le marais de Bailleval a été identifié dans l'étude de délimitation des zones humides de 2012 comme une zone humide prioritaire, à fort intérêt. Les connaissances sur ce secteur restent cependant encore limitées. Des travaux de restauration sont prévus pour août 2019, sur recommandation du conservatoire. L'action a pour objectif de suivre l'évolution du site après travaux, puis en fonction des résultats, d'élaborer un plan de gestion. Cette action ne concerne que le site du marais de Bailleval, qui est ainsi exclu de la fiche relative à l'étude des zones humides de Bailleval, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Contenu de l'action :

L'action comprend le bilan des travaux effectués en 2019 ainsi que le suivi des populations de Mouron délicat et de Samole de Valérand. Dans un second temps et en fonction des premiers résultats, un plan, de gestion sera réalisé.

Liste des documents annexés à la fiche action ...

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2024
Réalisation du plan de gestion	Non réalisé	Réalisé

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **2020**

Durée prévisionnelle : 5 ans

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 28 000 Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros TTC)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
4 000 (suivi des populations de Mouron délicat et de Samole de Valérand : 2 000)		2 000 (suivi des populations de Mouron délicat et de Samole de Valérand)	20 000 (élaboration du plan de gestion)	2 000 (suivi des populations de Mouron délicat et de Samole de Valérand)	

Plan de financement prévisionnel

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : CENP ou autre financeur	5 600	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	22 400	80

Autres observations :



IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE PICARDIE

Adresse : 1 place Ginkgo Code postal 80480 ville : DURY

N° SIRET : 381 226 406 00035

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Emmanuel DAS GRACAS

Qualité : Responsable antenne Oise

Téléphone : ... Adresse mail : e.dasgracas@conservatoirepicardie.org

PARTENAIRES TECHNIQUES :

ANIMATION SUPRALocale (si existante) :



CTEC BRECHE — Restauration du marais de Monchy St Eloi

Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-6

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : ...

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Monchy Saint Eloi

Coordonnées X : ... Coordonnées Y : ...

Masse d'eau superficielle concernée : FRHR220 (Brèche aval)



Objectifs de l'action :

Situés sur la commune de Monchy-Saint-Eloi, dans la basse vallée de la Brèche, aux portes de Creil, le Marais de Monchy et la Grande Prairie correspondent à une ancienne tourbière alcaline aujourd'hui boisée et à une zone marécageuse essentiellement plantée en peupliers. Malgré le boisement du site, des espèces végétales caractéristiques des systèmes tourbeux ont subsisté dans quelques clairières. La flore présente ainsi un intérêt écologique assez élevé. Afin de préserver et valoriser cette richesse écologique, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie gère le site depuis 2005. Malgré cela, la connaissance du fonctionnement du site reste encore à approfondir. L'action a un double objectif : d'une part approfondir les connaissances sur le fonctionnement hydrogéologique du site, d'autre part poursuivre la restauration et la préservation de la zone.

Contenu de l'action :

L'action comprend la réalisation d'une étude hydrogéologique couplée à l'équipement du site en matériel de suivi des niveaux d'eau et d'évolution des précipitations. En parallèle, les actions de restauration se poursuivront par le recréusement de mares et le renforcement des populations d'Aconit napel. Enfin, les suivis des boisements et batraciens se poursuivront.

Liste des documents annexés à la fiche action ...

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2025
Surface de mares restaurée

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : 2020

Durée prévisionnelle : 6 ans

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 92 000 Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros TTC)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
7 000 (suivi boisement : 2 000€, suivi et renforcement de l'Aconit napel : 5 000€)	27 000 (étude hydrogéologique : 20 000€, suivi boisement : 2 000€, suivi et renforcement de l'Aconit napel : 5 000€)	20 000 (recréusement de mares : 15 000€, suivi et renforcement de l'Aconit napel : 5 000€)	28 000 (équipement du site en matériel de suivi des niveaux : 28 000€, suivi et renforcement de l'Aconit napel : 5 000€)	5 000 (suivi et renforcement de l'Aconit napel)	5 000 (suivi et renforcement de l'Aconit napel)

Plan de financement prévisionnel

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : CENP ou autre financeur	18 400	20



CTEC BRECHE — Restauration du marais de Monchy St Eloi

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	73 600	80
---------------------------------	--------	----

Autres observations :

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE PICARDIE

Adresse : 1 place Ginkgo Code postal 80480 ville : DURY

N° SIRET : 381 226 406 00035

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Emmanuel DAS GRACAS

Qualité : Responsable antenne Oise

Téléphone : ... Adresse mail : e.dasgracas@conservatoirepicardie.org

PARTENAIRES TECHNIQUES :

ANIMATION SUPRALocale (si existante) :



Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-7

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : ...

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enrichissement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Cambronne les Clermont

Coordonnées X : ... Coordonnées Y : ...

Masse d'eau superficielle concernée : FRHR220 (Brèche aval)



CTEC BRECHE — Restauration du marais d'Ars (Cambronne les Clermont)

Objectifs de l'action :

L'objectif est de restaurer le marais d'Ars en réouvrant le milieu. Il est également attendu une augmentation de la population d'Aconit napol.

Contenu de l'action :

L'action comprend des travaux de réouverture sur le marais d'Ars afin de lutter contre le développement d'espèces ligneuses et ainsi éviter la fermeture du milieu. Dans un second temps, un suivi et un renforcement de la population d'Aconit napol sera effectué.

Liste des documents annexés à la fiche action ...

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2025
% de surface restauré

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : 2021

Durée prévisionnelle : 5 ans

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 40 000 Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros TTC)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
	20 000 (travaux de réouverture : 15 000, suivi de la population d'Aconit napol : 5 000)	5 000 (suivi de la population d'Aconit napol)	5 000 (suivi de la population d'Aconit napol)	5 000 (suivi de la population d'Aconit napol)	5 000 (suivi de la population d'Aconit napol)

Plan de financement prévisionnel

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : CENP ou autre financeur	8 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	36 000	80

Autres observations :

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE PICARDIE

Adresse : 1 place Ginkgo Code postal 80480 ville : DURY

N° SIRET : 381 226 406 00035



CTEC BRECHE — Restauration du marais d'Ars (Cambronne les Clermont)

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Emmanuel DAS GRACAS

Qualité : Responsable antenne Oise

Téléphone : ... Adresse mail : e.dasgracas@conservatoirepicardie.org

PARTENAIRES TECHNIQUES :

ANIMATION SUPRALocale (si existante) :



CTEC BRECHE — Restauration du marais de Clermont

Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-8

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : communication

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Clermont

Coordonnées X : 49.386520 Coordonnées Y : 2.421232

Masse d'eau superficielle concernée : 220 (Brèche aval)



Objectifs de l'action :

Le marais de Clermont compte parmi les rares espaces ouverts de la vallée de la Brèche régulièrement inondés. Le maintien de végétations palustres diversifiées laisse espérer que le site serve de foyer de redéploiement d'espèces de grande valeur patrimoniale. De 2018 à 2019, le bureau d'études Biotope a été missionné par la commune de Clermont afin de réaliser l'étude et le plan de gestion du marais de Clermont. La surface totale du site de 40,7 hectares, est répartie entre plusieurs propriétaires : 14,6 hectares appartenant à Clermont, 5 hectares à la commune de Fitz-James et 3,4 hectares à la Communauté de Communes du Pays du Clermontois. Le reste de la zone humide est divisée en parcelles comportant 41 propriétaires privés. Cette étude, qui se termine à la fin 2019, donnera lieu à des propositions d'aménagement élaborées en fonction de l'intérêt écologique du site ainsi que des souhaits de la commune et des partenaires (CEN Picardie, SMBVB). Des enjeux principaux ont déjà été identifiés tel que le maintien d'une diversité d'habitat et l'ouverture au public. Des travaux de restauration et d'aménagement seront ainsi mis en œuvre.

Contenu de l'action :

L'action comprend des travaux de restauration des fonctionnalités de la zone humide, qui seront définis à la suite de l'étude, ainsi que des aménagements pour l'accueil du public (création d'un sentier, pose de panneaux pédagogiques etc.). Les travaux seront ciblés sur la propriété communale de la ville de Clermont, soit 14,6 hectares encadrée par l'Impasse Pergaud, la voie SNCF, l'avenue des Déportés et la RN31. Un plan d'entretien du site, comprenant le maintien des milieux ouverts sera défini à la suite de l'étude.

Liste des documents annexés à la fiche action « Réalisation du plan de gestion du marais communal de Clermont. Partie 1 : Etat initial de l'inventaire naturaliste, Biotope juin 2019 »

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2024
Nombre de surface communale avec une gestion adaptée	0	14,6 Ha

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **2020**

Durée prévisionnelle : **5 ans** (travaux et entretien)

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : **100 000** Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
70 000		15 000		15 000	



CTEC BRECHE — Restauration du marais de Clermont

Plan de financement prévisionnel (restauration) : 50 000 €

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Clermont	10 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	40 000	80

Plan de financement prévisionnel (ouverture au public) : 20 000 €

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Clermont	10 000	50
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	10 000	50

Plan de financement prévisionnel (entretien) : 30 000 €

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Clermont	18 000	60
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	12 000	40

Autres observations :

Le coût des travaux ne reste à l'heure actuelle qu'une hypothèse, basée sur des moyennes de coût et sur ce qui est envisageable pour le maître d'ouvrage.

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE CLERMONT

Adresse : 7 Rue du Général Pershing Code postal 60600 Ville : CLERMONT

N° SIRET : 216 001 560 00012

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Walid OUESLATI

Qualité : Responsable et chargé de mission développement durable

Téléphone : 03 44 50 84 75 Adresse mail : walid.oueslati@mairie-clermont.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : SMBVB, CENP

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : CENP



Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-9

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : ...

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Bassin de la Brèche

Coordonnées X : ... Coordonnées Y : ...

Masse d'eau superficielle concernée : tout le bassin



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides sur le bassin de la Brèche

Objectifs de l'action :

Le CTEC a été élaboré peu de temps avant les élections municipales de 2020. Par ailleurs, la création d'un poste dédié aux zones humides sur le bassin de la Brèche est récente. Pour ces 2 raisons, certains projets en zones humides ont pu ne pas être identifiés, soit parce que l'équipe municipale en place ne souhaitait pas s'engager sur un projet à quelques mois des élections, soit parce qu'elle n'avait tout simplement pas été sensibilisée à la problématique de la préservation des zones humides. L'objectif de cette fiche est de permettre la réalisation de projets en zones humides sur des secteurs répondant à l'un de ces 2 critères, dans le cas où la situation évoluerait après les élections. Les projets seront similaires à ce qu'il y a ailleurs, à savoir élaboration puis mise en œuvre d'un plan de gestion, couplées éventuellement à une mise en valeur pédagogique ou à de l'acquisition.

Contenu de l'action :

L'action ne peut être définie avec précision mais regroupe les différentes typologies rencontrées en zones humides : diagnostic, travaux, acquisition, valorisation pédagogique.

Liste des documents annexés à la fiche action ...

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2025
Nombre de diagnostic écologique réalisé	0	...
Nombre de sites couverts par un plan de gestion	0	...
Surface communale restaurée/aménagée	0	...

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **2021**

Durée prévisionnelle : 5 ans

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 60 000 Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
	20 000	20 000		20 000	



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides sur le bassin de la Brèche

Plan de financement prévisionnel (étude, travaux)

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune	6 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	54 000	80

Autres observations :

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : COMMUNE

Adresse : ... Code postal : Ville : ...

N° SIRET : ...

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : ...

Qualité : ...

Téléphone : ... Adresse mail : ...

PARTENAIRES TECHNIQUES : SMBVB, CENP

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : CENP



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides de Fitz-James

Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-11

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : ...

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Fitz-James

Coordonnées X : ... Coordonnées Y : ...

Masse d'eau superficielle concernée : 219 (Arré), 220 (Brèche aval), 220-H2073000 (Béronnelle)



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides de Fitz-James

Objectifs de l'action :

La commune de Fitz-James présente de nombreuses zones humides sur son territoire, en bord de Brèche, d'Arré et au niveau des sources de la Béronnelle. Ces secteurs restent relativement méconnus quant à leur potentiel écologique et ne sont actuellement pas valorisés. La commune souhaiterait par ce projet mettre en valeur ces zones d'un point de vue écologique mais aussi d'un point de vue pédagogique. L'objectif de l'action est donc tout d'abord de définir le potentiel écologique des différentes zones puis de proposer différents scénarios d'aménagement et de restauration. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre. Cette action est complémentaire de la démarche menée sur le marais de Clermont, les 2 zones étant contiguës.

Contenu de l'action :

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude. Elle concernera l'ensemble des zones humides de la commune de Fitz-James, soit 60,77 hectares, répartis le long de la Brèche, de l'Arré et au niveau des sources de la Béronnelle. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs communaux. Pour cela, un diagnostic des zones sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Liste des documents annexés à la fiche action ...

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2025
Nombre de diagnostic écologique réalisé	0	1
Nombre de sites couverts par un plan de gestion	0	2
Nombre de surface communale avec une gestion adaptée	0	4 Ha

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **2020**

Durée prévisionnelle : 2 ans (1 an d'étude et 1 an de travaux)

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 80 000 Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
40 000	40 000				



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides de Fitz-James

Plan de financement prévisionnel (étude, travaux)

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Fitz-James	16 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	64 000	80

Autres observations :

Le coût des travaux reste à l'heure actuelle qu'une hypothèse, basée sur des moyennes de coût et sur ce qui est envisageable pour le maître d'ouvrage.

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE FITZ-JAMES

Adresse : 21 rue Jules Ferry Code postal 60600 Ville : FITZ-JAMES

N° SIRET : 216 002 238 00014

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Mickael HENWOOD

Qualité : Responsable des Services Techniques

Téléphone : 03 44 68 20 00 Adresse mail : m.henwood@commune-fitz-james.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : SMBVB, CENP

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : CENP



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides de Montreuil-sur-Brèche

Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-12

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : ...

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Montreuil-sur-Brèche

Coordonnées X : ... Coordonnées Y : ...

Masse d'eau superficielle concernée : FRHR218 (Brèche amont)



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides de Montreuil-sur-Brèche

Objectifs de l'action :

La commune de Montreuil-sur-Brèche présente de nombreuses zones humides sur son territoire, en bord de Brèche. Ces secteurs restent relativement méconnus quant à leur potentiel écologique et ne sont actuellement pas valorisés. La commune souhaiterait par ce projet mettre en valeur ces zones d'un point de vue écologique mais aussi d'un point de vue pédagogique. L'objectif de l'action est donc tout d'abord de définir le potentiel écologique des différentes zones puis de proposer différents scénarios d'aménagement et de restauration. Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Contenu de l'action :

L'action comprend tout d'abord une phase d'étude qui concernera l'ensemble des zones humides de la commune de Montreuil-sur-Brèche, soit 10,05 hectares, répartis le long de la Brèche amont. L'objectif sera d'aboutir à un plan de gestion sur les différents secteurs. Pour cela, un diagnostic complet des zones sera mené (synthèse bibliographique, expertise faune-flore, analyse du réseau hydrographique etc.) puis des propositions d'aménagement seront élaborées (plan de gestion quinquennal), en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires (SMBVB, CENP). Dans un second temps, les travaux seront mis en œuvre.

Liste des documents annexés à la fiche action ...

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2025
Nombre de diagnostic écologique réalisé	0	1
Nombre de sites couverts par un plan de gestion	0	1
Nombre de surface communale avec une gestion adaptée	0	1,3 Ha

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : 2020

Durée prévisionnelle : 2 ans (1 an d'étude et 1 an de travaux)

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 40 000 Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
20 000	20 000				



CTEC BRECHE — Restauration des zones humides de Montreuil-sur-Brèche

Plan de financement prévisionnel (étude, travaux)

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Montreuil-sur-Brèche	8 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	32 000	80

Autres observations :

Le coût des travaux reste à l'heure actuelle qu'une hypothèse, basée sur des moyennes de coût et sur ce qui est envisageable pour le maître d'ouvrage.

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-BRECHE

Adresse : Rue de l'Eglise Code postal 60480 ville : MONTREUIL-SUR-BRECHE

N° SIRET : 216 004 200 00012

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : Patrick GUIBON

Qualité : Maire de la commune de Montreuil-sur-Brèche

Téléphone : 03 44 80 44 17 Adresse mail : guibon.patrick@wanadoo.fr, mairie.montreuil@wanadoo.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : SMBVB, CENP

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : CENP



Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Brèche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-13

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Enjeux CTEC :

- Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (« tous temps ») prioritairement sur le ru de la Garde et la Béronnelle et gestion à la source des eaux de pluie en milieu urbain
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et humides
- Amélioration de la connaissance des axes d'érosion et de ruissellement ainsi que développement de programmes d'actions pour limiter le ruissellement
- Amélioration des connaissances sur les relations entre nappe et rivières
- Communication et sensibilisation

Thématique de l'action :

Zones humides

Il s'agit : Études Travaux Autres (précisez) : acquisitions foncières, communication

Action emblématique « eau et climat » : Oui Non

Action prioritaire inscrite au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) : Oui Non

Contexte de l'action prioritaire en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Les zones humides répertoriées sont limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'étude de délimitation menée en 2012 est partie de 3 250 ha de zones humides potentielles pour ne finalement délimiter que 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% du bassin. De plus, les facteurs d'altération des zones humides sont multiples : rectification des cours d'eau, drainage, mise en culture, pratiques culturales, urbanisation, enfrichement... Ainsi, la préservation des zones humides a été identifiée comme un enjeu fort sur le bassin, de même que la mise en place de sites vitrines de communication autour de ces milieux.

Localisation de l'action :

Commune ou territoire concerné : Nogent-sur-Oise

Coordonnées X : 49.285161 Coordonnées Y : 2.468873

Masse d'eau superficielle concernée : 220 (Brèche aval)



Objectifs de l'action :

Depuis ces 50 dernières années, le marais Monroy, situé au Nord de Nogent-sur-Oise a subi de nombreux remaniements dû au développement de l'urbanisation, et des voies de communication. L'alimentation actuelle du marais a été également probablement impactée par ces différents aménagements. Le site a été identifié par l'étude de délimitation des zones humides menée en 2012, en tant que frênaie et peupleraie dense avec des habitats très fortement dégradés perturbant les équilibres naturels. De 2016 à 2018, le bureau d'études Biotope a été missionné par la commune de Nogent-sur-Oise afin de réaliser l'étude et le plan de gestion du marais Monroy. Des propositions d'aménagement ont été élaborées, en fonction de l'intérêt écologique, des souhaits de la commune et des partenaires (CEN Picardie, SMBVB). L'objectif de l'action est de restaurer les fonctionnalités du marais ainsi que d'en faire un lieu privilégié pour l'éducation à l'environnement.

Contenu de l'action :

L'action comprend les acquisitions des dernières parcelles qui ne sont pas encore communales (soit X parcelles correspondant à 5.59 hectares) ainsi que les travaux (actions sur les milieux forestiers, les milieux ouverts, le réseau hydrographique et actions en sensibilisation) en fonction du plan d'actions établi et concernera le marais Monroy, soit 8,5 hectares en zone humide, répartis le long de la D1016 et de la D200. Actuellement, la part de parcelles appartenant à la commune équivaut à 49 % (zone humide et hors zone humide). L'objectif sera de restaurer les fonctionnalités (réservoir de biodiversité, zone tampon à proximité de voies de communication etc.) de la zone humide et d'aménager le site au public (création d'un sentier, pose de panneaux pédagogiques, création d'une base d'accueil etc.). Après réalisation des travaux, des actions d'animation seront mises en œuvre.

Liste des documents annexés à la fiche action Programme d'actions du Marais Monroy - juin 2019

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	État initial	Objectif 2025
% de parcelles communales dans le marais	XX	100
Nombre de surface communale restaurée/aménagée	0	8,9 Ha
Nombre d'animations réalisées sur site	0	XX

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : 2020

Durée prévisionnelle : 6 ans

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : 563 300 Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros HT)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
120 000	125 000	125 000	123 300	30 000	40 000



CTEC BRECHE — Restauration du marais Monroy à Nogent-sur-Oise

Plan de financement prévisionnel (acquisitions foncières) : 302 819 €

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Nogent-sur-Oise	60 563	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	242 256	80

Plan de financement prévisionnel (restauration) : 46 000 €

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Nogent-sur-Oise	9200	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	36 800	80

Plan de financement prévisionnel (communication) : 8 640 € (+ intervention CPIE à hauteur de 170 000 € pour la période 2020-2025)

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Nogent-sur-Oise	1 728 + 34 000 (animations CPIE)	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	6 912 + 136 000 (animations CPIE)	80

Plan de financement prévisionnel (ouverture au public) : 45 840 €

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : Commune de Nogent-sur-Oise	22 920	50
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	22 920	50

Autres observations :

Le coût des travaux reste à l'heure actuelle qu'une hypothèse, basée sur des moyennes de coût et sur ce qui est envisageable pour le maître d'ouvrage.

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : COMMUNE DE NOGENT-SUR-OISE

Adresse : 74 rue du Général de Gaulle Code postal 60180 ville : NOGENT-SUR-OISE

N° SIRET : 216 004 580 00017

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : FOUIN Philippe

Qualité : Directeur Général Adjoint

Téléphone : 06 44 66 30 34 Adresse mail : p.fouin@nogentsuroise.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : SMBVB, CENP

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : CENP



Un SAGE est en élaboration sur le bassin de la Brèche et devrait être mis en œuvre à partir de 2021 si le planning prévisionnel est respecté. La phase état des lieux et diagnostic des masses d'eau du territoire, achevée fin 2018, a permis d'identifier les enjeux et de les partager avec l'ensemble des acteurs. Le contrat de territoire « eau et climat » est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Les actions inscrites au Contrat de territoire « eau et climat » Breche doivent répondre aux enjeux et objectifs identifiés.

Fiche action : N°3-19

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Thématique de l'animation :

- Contrat - SAGE
- Rivières
- Zones humides
- Captage
- Erosion - ruissellement

Nombre de postes : 1

Nombre d'ETP : 1

Justification de l'animation en lien avec l'état des lieux des masses d'eau et le diagnostic de territoire :

Le contexte géo-pédologique est globalement défavorable à la présence de zones humides (perméabilité importante expliquant une circulation essentiellement verticale de l'eau). Elles sont essentiellement limitées aux abords des cours d'eau, zones d'équilibre avec les nappes. L'expertise de terrain a permis de délimiter, en 2012, 1 688 ha de zones humides effectives, soit à peine plus de 3% de la surface totale du bassin versant. Les pressions sur ces milieux sont multiples : la rectification des cours d'eau, le drainage, la mise en culture, l'urbanisation et l'enfrichement. Par ailleurs, la délimitation réalisée en 2012 reste encore peu connue et contestée par certains acteurs. Afin de mettre à jour cette cartographie et développer les actions en zones humides sur le bassin, le SMBVB a créé un poste de technicien zones humides en avril 2018. La présence d'une personne à temps plein permet en effet de faire avancer les projets sur cette thématique et d'apporter des conseils aux élus et propriétaires de zones humides. Les premiers résultats de l'animation se font d'ailleurs déjà sentir avec des démarches engagées sur plusieurs communes.

Territoire de l'animation :

Bassin versant : Brèche

Masse d'eau superficielle concernée : Toutes les masses d'eau du bassin : 218, 219, 220, 220-H2071000, 220-H2073000



Objectifs et contenu de l'animation :

L'animation va avoir pour objectifs de mettre à jour la cartographie des zones humides en vérifiant les zones soumises à contestation et en enrichissant la délimitation réalisée par des zones éventuellement non répertoriées en 2012, de sensibiliser les différents acteurs locaux aux rôles et à l'intérêt des zones humides, d'accompagner les communes du bassin dans leurs projets de gestion des zones humides et enfin, de réaliser une hiérarchisation des zones humides.

Liste des documents annexés à la fiche action **carte de délimitation des zones humides**

Indicateurs d'avancement de l'action :

Intitulé de l'indicateur	Etat initial	Objectif 2025
Nombre de techniciens zones humides sur le bassin versant	1	1
Nombre de secteurs en ZH vérifiés		En fonction des nécessités
Nombre d'interventions de sensibilisation	0	30
Surface de zones humides restaurée (ha)	0	En fonction des résultats des plans de gestion
Surface de zones humides faisant l'objet d'une gestion conservatoire (ha)	60	200
Nombre de projets communaux accompagnés	1	6
Surface de zones humides concernée par les projets communaux (ha)	1	100

Indicateurs d'activités :

Mission	Objectif par année et par ETP (220 j)
Accompagnement des communes dans leurs projets liés aux zones humides	80 à 100 jours
Mise à jour de la délimitation des zones humides	70 jours
Participation à des actions de sensibilisation : interventions en milieu scolaire, salons...	5 à 10 jours
Réaliser une hiérarchisation des zones humides	20 à 50 jours
Missions générales : formation, rapport d'activité, veille technique, surveillance...	15 à 20 jours

Programme prévisionnel de l'animation :

Action mise en œuvre	Descriptif de l'action et objectif
Accompagnement des communes dans leurs projets liés aux zones humides	L'objectif est de sensibiliser les élus communaux à l'intérêt et à la nécessité de s'engager dans des actions de préservation et/ou de restauration des zones humides. L'animation va viser à initier les projets puis à suivre les communes dans les démarches (plan de gestion, travaux).
Mise à jour de la délimitation des zones humides	La délimitation réalisée en 2012 est soumise à contestation sur certains secteurs. Par ailleurs, elle ne concernait que les communes riveraines des



CTEC BRECHE — Animation zones humides sur le bassin de la Brèche

	cours d'eau. Enfin, la délimitation est évolutive, en fonction des modifications du territoire. Pour toutes ces raisons, une mise à jour en continu est nécessaire. Ce sera le rôle de l'animation
Participation à des actions de sensibilisation : interventions en milieu scolaire, salons...	Les actions concernées sont des interventions en milieu scolaire, des journées à destination d'élus et des participations à des forums ou manifestations locales. L'objectif est de réaliser environ 5 interventions en chaque année.
Surveillance des atteintes aux zones humides	Cette action consiste à suivre les différentes atteintes aux zones humides du bassin et à sensibiliser les propriétaires concernés en cas de problème.
Réaliser une hiérarchisation des zones humides	Cette action constitue la suite de l'inventaire. Il s'agira de définir une méthode de priorisation des zones humides en collaboration avec le conservatoire d'espaces naturels de Picardie, puis de l'appliquer au territoire afin d'agir ensuite sur les secteurs définis comme prioritaires.
Formation, veille technique, gestion administrative	Cette action comprend le temps de formation de l'animateur, la veille technique et réglementaire, la gestion administrative (rédaction du rapport d'activité, suivi des demandes de subvention...)

Calendrier de réalisation envisagé :

Date prévisionnelle de début de l'action : **2020**

Durée prévisionnelle : **6 ans**

Coût estimé et plan de financement envisagé :

Coût prévisionnel total : **288 000** Montant en € HT Montant en € TTC

ECHEANCIER ET MONTANT ANNUEL (Euros TTC)					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000

Plan de financement prévisionnel

Organisme	Montant attendu (en €)	%
Fonds propres : SMBVB	48 000	20
AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE :		
Salaires	192 000	80
Fonctionnement (forfait)	48 000	forfait

Autres observations :

...

IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Nom ou raison sociale : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche
 Adresse : 9 rue Henri Breuil Code postal : 60600 Ville : CLERMONT
 N° SIRET : 200075125 00019

Nom et prénom de la personne en charge du dossier : **Erwan MENVIELLE**



CTEC BRECHE — Animation zones humides sur le bassin de la Brèche

Qualité : Directeur - Animateur SAGE

Téléphone : 07 76 19 38 35 Adresse mail : erwan.menvielle@smbvbreche.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES : Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (agents)

ANIMATION SUPRALocale (si existante) : Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (E. DAS GRACAS)